

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 17 décembre 2014 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 17 december 2014 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Comme tout le peuple Belge, nous avons été extrêmement touchés par le décès de la Reine Fabiola. C'était une reine exceptionnelle, proche de son peuple et au grand cœur. Elle mettait, dans ses rapports avec nos concitoyens, beaucoup d'empathie et de chaleur. La Reine Fabiola a marqué l'histoire de la Belgique durant de longues années. Nous garderons d'elle le souvenir d'une grande dame qui, au côté de son époux, le Roi Baudouin, n'aura eu de cesse de se consacrer aux plus faibles et au plus démunis. En mon nom personnel, et en celui de tous les membres de ce conseil communal, je tiens à adresser mes plus sincères condoléances à la famille Royale. Un registre de condoléances a été ouvert à la Maison communale pour permettre aux Molenbeekoïses de se joindre à ce témoignage de sympathie à la famille Royale. Nous n'oublierons pas Fabiola, cette personnalité forte, attachante et surtout amoureuse qui a rejoint le Roi Baudouin. Je vous invite à vous lever et à respecter une minute de silence.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

Je vous propose de commencer ce Conseil par les quelques modifications. Première chose, la demande de mettre un point à l'ordre du jour en urgence, qui concerne le huis clos et qui concerne le cautionnement du Receveur Communal. Est-ce que nous pouvons approuver la mise à l'ordre du jour de ce point ?

Oui ? Merci.

Ensuite je vous informe qu'il y a également le retrait du point 2. Les explications seront également données en huis clos. Merci.

Ensuite nous avons une question d'actualité qui a été introduite par Madame Piquard, mais malheureusement Madame Piquard, j'ai plutôt l'impression que votre question concerne plutôt une interpellation et il ne s'agit pas ici d'une question, quand on voit votre texte. Personnellement, je considère que ça n'a pas lieu d'être à ce niveau-ci du Conseil communal et que si vous souhaitez avoir des informations telles que vous les demandez dans le texte que vous avez remis, je vous propose d'introduire une interpellation au prochain conseil communal.

Nous avons reçu également une question d'actualité de Monsieur Ikazban.

Mme Piquard :

Permettez-moi de vous répondre quand même un petit mot. Si un texte ressemble à une interpellation, ici c'est vraiment une question d'actualité. Je vous signale que les repas des séniors sont en cours et que les séniors sont venus sonner à ma porte. Alors, c'est une question de bon entendement, ça ne sera pas une interpellation, je la reformulerai en question d'actualité.

M. le Président :

Il n'y a pas de soucis.

Monsieur Ikazban, vous avez introduit une question d'actualité concernant les illuminations de fin d'année. Là, malgré qu'il ne s'agisse pas d'une actualité fraîche, puisque les illuminations sont en place depuis un certain temps déjà, on maintiendra la question à l'ordre du jour.

Il y a une deuxième question d'actualité que vous avez introduite concernant le budget et là, la communication annoncée se pointe à l'ordre du jour de la séance publique et donc comme vous le savez, dans la loi communale, il est bien indiqué qu'un conseiller n'a pas la possibilité d'introduire un point sur une question ou une interpellation sur un point qui est à l'ordre du jour. Malheureusement je suis obligé de vous dire que vous aurez la réponse au moment où nous aborderons ce point-là.

Ensuite, j'ai ... Vous souhaitez intervenir sur ce point Monsieur Ikazban, ou c'est sur la question d'actualité ? Je vous donnerai la parole au fur et à mesure.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Premièrement, vous avez décidé d'accepter la question d'actualité sur les illuminations.

M. le Président :

Attendez, on ne sait pas y répondre maintenant. Nous avons un ordre du jour à suivre et les questions d'actualités viendront après.

M. Ikazban :

Vous avez décidé de maintenir celle-là et de retirer, je peux terminer ? Je ne vous ai pas interrompu

M. le Président :

C'est parce que je pensais que vous aviez fait le tour de la question.

M. Ikazban :

Non, j'attends toujours l'autorisation du Président. Simplement, curieusement vous décidez de maintenir la question d'actualité sur les illuminations, alors que vous dites vous-même qu'elles ne sont plus très fraîches et puis vous décidez de ne pas prendre en compte la question d'actualité sur le budget. Je suis désolé de vous dire, premièrement, en ce qui concerne les illuminations de fin d'année, j'avais l'intention de proposer, de transformer cette question d'actualité en question écrite, parce que je pense qu'il y a plus urgent à l'agenda, même si ça reste important, car des habitants font des remarques à ce niveau-là.

Par contre, pour le budget je ne suis pas d'accord avec votre remarque. Je ne suis pas d'accord avec votre argument puisque c'est un mauvais argument et je vais vous expliquer pourquoi. Vous prétendez, donc moi je me base sur l'actualité, on parle du budget dans la presse. La presse est présente aujourd'hui pour ça, tout à l'heure également, depuis

ce matin, je reçois des coups de fils et donc à ma connaissance, il y a un Conseiller communal ici qui, avec des informations d'un membre de votre majorité, a communiqué dans la presse par rapport au budget, par rapport à des informations qu'on a demandé hier soir. Donc, c'est tout à fait d'actualité.

Deuxième point, sur votre remarque de dire, le point est inscrit à l'ordre du jour, je suis désolé de vous dire à nouveau qu'à l'ordre du jour, pour nous, il n'y a rien. Il y a un point n°6, il y a un titre dans le BO où il n'y a rien, c'est vide. Vous l'avez confirmé hier soir. Pour nous, nous ne savons pas qu'est-ce que vous voulez communiquer. Est-ce que vous allez communiquer sur les douzièmes provisoires par exemple, ça pourrait être ça ? Est-ce que vous allez communiquer sur des taxes ? Et donc, moi, sans connaître ce pourquoi vous avez mis ce point à l'ordre du jour, communication mystérieuse et secrète, je me permets, en tant que conseiller communal, de déposer une question d'actualité et je pense qu'elle doit être maintenue en question d'actualité. Votre argument n'est pas le bon, je suis désolé.

M. le Président :

Le point a été mis à l'ordre du jour. Vous avez reçu l'ordre du jour comme tout le monde. Certains conseillers se sont permis de faire une communication dans la presse.

M. Ikazban :

Il n'y a aucun document qui est en lien avec ce point. Ce point pourrait très bien traiter des douzièmes provisoires. Ce n'est pas le cas. Je ne suis pas d'accord avec vous. Retirez ma question pour d'autres raisons valables, mais pas pour cette raison-là.

M. le Président :

Alors, le point n°58, l'interpellation de Monsieur De Block sur la réforme des allocations d'insertions. Je suis désolé Monsieur De Block, mais ce point a été traité au dernier conseil et vous savez qu'il faut trois mois avant de pouvoir ramener un point à l'ordre du jour, ce qui signifie que je demande également le retrait de ce point. Est-ce que le Conseil est d'accord ?

Merci, rejeté.

Le point n°59, la motion de Monsieur De Block, sur l'impact financier des politiques fédérales, régionales et communautaires. Nous considérons qu'il n'est pas de la compétence de ce conseil et donc nous faisons également retirer ce point de l'ordre du jour.

Le point n°64, Monsieur Lakhoulfi a souhaité retirer son interpellation, vous le savez.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole pendant quinze secondes et pas une de plus. Je vous en prie.

M. Ikazban :

Alors, de deux choses l'une, vous ne respectez pas du tout le règlement, ni les conseillers communaux. Vous savez quoi ? Comme on a plus de respect que vous, après l'interpellation citoyenne, parce qu'il y a des gens qui se sont déplacés, nous demanderons une interruption de séance et je vous prouverai que vous ne respectez pas ni la loi communale, ni le R.O.I.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur De Block, pas de développement de point, parce que je ne le laisserai pas faire. Je vous donne la parole.

M. De Block :

D'abord, je voudrais insister sur la façon dont on coupe le débat actuellement. C'est vraiment une façon complètement arbitraire. Les questions qui vous dérangent, vous les évacuez de l'ordre du jour. Ma question de l'interpellation de la fois passée, j'ai posé certaines questions et donc je n'ai aucune réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block, les quinze secondes sont passées. Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Est-ce qu'on peut revenir à un débat un peu plus serein s'il-vous-plaît ? Simplement, par rapport à mon interpellation, je la retire parce qu'il n'y a pas aujourd'hui d'éléments de réponse et je comprends bien. Donc elle sera reformulée au prochain conseil communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme. Vijftien seconden zoals de anderen.

M. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter, ik zou het graag over een ander punt hebben. Namelijk, mijn interpellatie die de vorige gemeenteraad die is opnieuw op de agenda gezet?

M. le Président :

Die staat op de agenda. Ja altijd geweest. Het is punt 58. Die staat niet in de interpellatie die staat op het einde.

M. Van Damme :

Mijn excuses. Ik heb mis gekeken. Ik dacht dat ze niet op de agenda stond.

M. le Président :

Er zijn er twee. Er is één van U en één van Mevrouw Piquard.

#012/17.12.2014/A/0001#

Interpellation citoyenne relative au projet immobilier sur l'ancien site Schiltz.

Interpellatie van de burgers betreffende het bouwproject op de site waar Schiltz gevestigd was.

M. le Président :

Je vais demander à Monsieur Johan Degroote, qui se fait le porte-parole pour l'interpellation citoyenne, de bien vouloir s'avancer. On va vous ouvrir le micro et je vous donne la parole.

M. Degroote :

Je vais essayer de parler en français. Mon vocabulaire en français n'est pas parfait. Je vais parler dans les deux langues.

M. le Président :

Mijnheer Degroote, mag ik U vragen van de micro recht over U te plaatsen? Dank U.

M. Degroote :

Donc, comme commerçant artisanal, je vais parler pour les commerçants de notre quartier contre le nouveau Aldi qui va s'ouvrir. Les boulangers, les fleuristes et les bouchers, on travaille avec 14 ouvriers et si un magasin comme ça va ouvrir, ça va casser le commercial artisan et quand le commerce part, sur long terme, les habitants et les classes moyennes vont partir de la commune. Si on veut retirer la classe moyenne dans la commune, qui payent des taxes, c'est mieux de garder les magasins artisanaux dans la commune et aussi deuxième chose, c'est déjà le troisième Aldi dans la commune. Je pense que c'est déjà largement assez et le site peut être utilisé pour une maison de repos ou un quartier résidentiel. Dans leurs dossiers, ils parlaient de quinze pourcents en plus de chiffres d'affaires, mais ça n'est pas la vérité, parce qu'un investissement comme ça, ce n'est pas réel. Ça va être beaucoup plus. Il paraît que probablement le Aldi du Mettwie va partir, ce n'est pas une garantie et quand le Aldi partira du Mettwie, les magasins autour comme le Zeeman et les autres magasins qui vivent de la clientèle vont, sur le long terme, aussi fermer leurs portes. Alors nous aurons encore un coin perdu dans la commune qui n'est pas gai pour Molenbeek. Pour la mobilité, c'est aussi très embêtant. Sur la chaussée de Gand, il y a beaucoup de circulation qui vient de Berchem. Ils parlent de cent voitures par heure qui doivent aller sur le parking qui viennent direction Molenbeek, ils doivent attendre la voiture qui vient de Berchem et ensuite le tram va tout le temps s'arrêter dans la file. Les gens qui veulent aller sur le parking qui viennent de Molenbeek, ils vont tout le temps bloquer la ligne 82, parce qu'il y a aussi un arrêt de bus et alors ça va bloquer le tram. Tous les investissements qu'ils ont faits avec des bandes de tram sur la chaussée de Gand, ça dépasse des millions d'euros et tout ça, ça va être perdu à cause du tram et il va continuer à être bloqué là-bas à cause de voitures qui veulent aller sur le parking. Il y a aussi un parking prévu de cent places. Maintenant, l'Aldi qui se trouve aux Etangs Noirs, il y a un parking de vingt-six places. Maintenant, on veut cent places, donc ça veut dire que théoriquement c'est une capacité de deux mille voitures par jour. Dans leurs dossiers, ils parlaient de beaucoup moins. Donc c'est mieux de faire le test et de noter toutes les voitures qui passent et qui sortent par heure pendant les heures de pointe. Le parking est complètement dans le jardin des habitants. Ils parlent aussi d'une nouvelle loi qu'ils vont faire, c'est la livraison silencieuse, donc ils vont faire la livraison la nuit avec des camions. Pour les gens qui habitent là-bas, ce sont beaucoup de chariots la nuit et ça va être embêtant pour les gens qui habitent là-bas. Depuis leur jardin, ils vont entendre du bruit de voitures, les klaxons, le

bruit des charriots. Ce n'est pas vraiment une bonne chose pour les gens qui vivent autour de ce parking. Ils parlent aussi dans leurs dossiers que le magasin, c'est prioritaire et les appartements qui sont prévus, c'est à long terme. Donc ce n'est pas prévu que les deux vont être faits en même temps. Ils ont fait un beau dossier, mais il y a beaucoup de choses dont ils n'ont pas parlé. Donc un parking de cent places pour les voitures, c'est vraiment beaucoup pour un magasin comme Aldi. Renmans, ce n'est pas noté non plus dans leur dossier. Eux, ils avaient déjà quatre livraisons par jour dans des grands camions. Et pour l'Aldi, il y a un ou deux camions par jour qui livrent. La sortie de secours dans le dossier s'ils vont utiliser ça pour l'aller et le retour sur le parking, ce sera encore pire pour les gens qui habitent au Fik Guidon. Voilà.

M. le Président :

Dank U mijnheer Degroote.

Je donne la parole à Monsieur Mahy. Ah non, attendez, désolé, j'ai oublié, les chefs de groupe ont la possibilité de faire un commentaire. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Merci Monsieur le Président.

J'avais introduit également une interpellation à ce sujet. Si vous me permettez quelques minutes en plus, alors je la retire et comme ça, on ne doit plus revenir sur un point qui a déjà été abordé. Par contre, si vous me dites que je dois me limiter à deux minutes...

M. le Président :

Vous n'avez normalement que deux minutes pour le faire. Je sais que l'interpellation porte sur le même sujet que Monsieur Degroote, donc à mon avis vous savez faire un résumé en deux minutes.

M. Van Damme :

C'est pour ça que je vous demande de me laisser quelques minutes en plus et je retire alors mon interpellation par après. Merci.

Comme Monsieur Degroote a fait son interpellation en français, je vais en grande partie rebondir en français aussi. Je crois qu'il y a deux discussions qui se rejoignent. Il y a une discussion sur le fond et il y a une discussion sur la forme. Sur le fond, je pense qu'il y a deux ou trois grands points à aborder. Le premier point a été très clairement évoqué par Monsieur Degroote, c'est la question de la concurrence par rapport au noyau commercial qui tourne bien. Ce n'est pas seulement un noyau commercial qui tourne bien pour les commerçants, mais qui est aussi très important comme point de contact dans le quartier. C'est un endroit où beaucoup de gens se rencontrent, qui fait vivre le quartier, qui crée un contrôle social, qui crée une dynamique très spéciale de ce quartier. Evidemment on met encore en danger la survie de ces commerces et en même temps, on va créer de la concurrence directe. Renmans, c'est une concurrence directe pour Monsieur Degroote, mais l'Aldi vend aussi des fleurs et le fleuriste va en souffrir. Donc, c'est très clair qu'il y aura une concurrence directe par rapport aux commerces existants. Et donc le risque, c'est que ces commerces disparaissent. Ce serait dommageable pour ces commerçants, mais ce serait aussi très dommageable pour toute la commune parce qu'il y aura un endroit social, un lieu

social, un endroit de vie qui disparaîtra à Molenbeek. Donc la vie sociale en sera moins riche qu'elle ne l'est actuellement. Donc ce serait à mon avis aussi très dommageable.

Deuxième point, c'est un point qui a aussi été évoqué par Monsieur Degroote, c'est la mobilité. Je crois que pour la mobilité, il y a deux grands problèmes. Il y a la mobilité sur la chaussée de Gand elle-même qui est problématique, si on y ajoute des centaines de voitures par jour. Quand est-ce que les gens font leurs courses ? Surtout quand ils reviennent de leur boulot. Quand est-ce que la chaussée de Gand est la plus chargée ? Ben c'est entre quatre heures et six heures du soir. Donc, on va ajouter à ce moment qui est parfois déjà difficile actuellement, des trams, des bus, des voitures. On va y ajouter énormément de clients de ce Aldi et donc il y aura un problème sérieux, à mon avis, de mobilité, de fluidité sur la chaussée de Gand. S'ajoute à ça le fait que cent à cent vingt, si je ne me trompe pas parce qu'il y a des parkings prévus pour l'Aldi même, mais il y a aussi des parkings prévus pour les appartements. Il y aura 120 parkings en plus. Il ne faut pas expliquer ça. C'est un parking gigantesque. Même un commerce de la taille du Aldi, je ne sais pas si vous connaissez le nombre de place qui se trouvent à l'Aldi chaussée de Gand au niveau des Etangs Noirs à mon avis, vingt-six, donc pour comparer c'est un Aldi de plus au moins la même taille et on va mettre quatre fois plus de places de stationnement. Je me demande si c'est vraiment nécessaire.

Alors j'en arrive au deuxième point. Donc ça, c'est toutes ces discussions mobilité, commerce local et alors il y a aussi la discussion sur la forme, la procédure. C'est très étonnant pour un projet de cette taille-là, qu'on n'ait pas fait de réunion d'information pour les riverains. A mon avis, aujourd'hui, il y a énormément de riverains, je dirais même la plus grande partie des riverains qui habitent-là, qui ne sont même pas au courant qu'un projet de cette envergure-là va peut-être s'installer là. A mon avis, la première grande partie des riverains seraient contre, mais n'en sont même pas informés. Donc je trouve que c'est le rôle essentiel de la commune quand un projet de telle envergure s'installe, que la commune en informe les riverains soit par une réunion d'information, ce que je trouverai le plus logique, soit simplement par des flyers. Alors, sur la forme encore. Normalement pour des projets de grande taille, il faut une enquête publique d'au moins un an. J'ai l'impression, on a vu les dates, que l'enquête publique ne s'est déroulée que deux semaines, au moins l'affichage n'était que pendant deux semaines et surtout, je termine là, normalement, il doit y avoir une simulation 3D, c'est une réglementation régionale qui impose ça. Pour les grands projets, il faut une simulation en 3D. Pourquoi ? Parce qu'une simple feuille rouge pour 95% des gens, ça ne veut rien dire. C'est illisible, c'est du jargon, tandis qu'une simulation 3D, ça montre ce qui va venir et donc ça fait, ça alerte les riverains à ce qui va venir. Je crois qu'il y a un problème de fond et de forme. Donc je soutiens entièrement la demande de Monsieur Degroote.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

Eerst en vooral proficiat voor Mijnheer Degroote om hier namens u zelf en de handelaars van uw wijk uw standpunt te komen verdedigen. Félicitations à vous et aux collègues, commerçants de votre quartier pour votre motion citoyenne. Onze groep gemeentebelangen begrijpt uw bekommernissen en is bereid om U te steunen in de verdere demarches. We hebben nog niet de tijd gehad om het volledige dossier te bestuderen maar we gaan zelf bekijken welke middelen dat er eventueel kunnen aangevoerd worden tegen

deze plannen. Notre groupe d'intérêts communaux comprend très bien vos soucis et est prêt à vous soutenir dans votre démarche. On va examiner nous-même, on n'a pas encore eu le temps pour voir quels moyens on peut amener contre ce projet. In het kort, de redenen waarom, het belangrijk is voor de lokale economie ten tweede het is belangrijk dat er een midden klasse in de gemeente blijft maar ook bijkomt, ten derde de producten van de zelfstandigen, de kwaliteit hiervan is om beter te zeggen de kwaliteit in een groot warehouse van dergelijke producten is dikwijls niet te vergelijken met die van de zelfstandigen. Donc, nos raisons, premièrement c'est très important pour l'économie locale. Deuxièmement, c'est important pour nous qu'il y ait une classe moyenne non seulement qui reste dans la commune, mais on doit aussi tout faire pour en ajouter, pour en faire venir d'autres. On n'a rien contre d'autres classes, mais une commune, une société ne peut survivre que quand il y a des gens qui payent des impôts pour aider les autres avec les deniers publics que l'on récolte. Troisièmement, ce qui est important aussi au niveau de la qualité de la vie, de l'hygiène etc., les produits des commerçants locaux sont souvent d'une autre qualité que certains produits des grandes surfaces. Je vais terminer, Monsieur le Président, avec une petite astuce. Donc, on parle toujours de trois Aldi à Molenbeek, mais il y en a déjà quatre, à savoir un chaussée de Ninove, deux chaussée de Gand, trois Mettewie, mais on oublie souvent le quatrième qui se trouve déjà au quartier Maritime. Je sais que les maths ce n'est pas toujours simple mais voilà. Merci.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'abord je voudrais remercier Monsieur Degroote, effectivement, tout d'abord pour son interpellation, mais surtout pour les arguments qu'il a développés aujourd'hui et voilà un citoyen qui vient de démontrer sa capacité à identifier tout une série de faits pervers. On a eu un débat hier soir, ici, où justement on estimait que les services communaux n'étaient pas capables de le faire avec le plan d'action communal de stationnement. Pour ne pas répéter ce qui a été dit, il y a d'abord l'éternel débat entre la concurrence, entre les petits commerçants, les commerçants locaux des quartiers et puis la grande distribution avec ce débat à l'arrière, ce débat parfois de chantage à l'emploi, derrière c'est aussi une réalité. Quand on est responsable municipal, on ne doit pas en tenir compte, mais néanmoins je pense que toutes les inquiétudes que vous avez soulevées, ce sont des inquiétudes qui sont réelles et qui doivent faire l'objet de beaucoup d'attention. Il me semble, Monsieur le Président, que dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres dossiers, la commune ne peut pas rester au balcon. Elle ne peut pas rester inerte. J'ai l'impression, dans ce dossier-ci comme dans d'autres, qu'il y a parfois des projets qui se développent, des enquêtes qui se, enfin les enquêtes publiques aujourd'hui ne sont peut-être pas adaptées à la réalité d'aujourd'hui et il y a lieu certainement d'être attentif et vigilant par rapport à ça. Je voudrais aussi rajouter un événement, c'est que justement, tout ce que vous venez de dire Monsieur Degroote, tout ce que vous venez d'expliquer comme faits pervers dans ce quartier-là, c'est réel, c'est vrai, c'est vérifiable. Nous, on connaît d'autres exemples, mais ça prouve bien qu'une commune et des habitants de la commune sont mieux placés que quiconque pour identifier les anomalies, les problèmes, les effets pervers liés à la mobilité et au stationnement. Je fais le parallèle avec ce débat qu'on a, qu'on a eu hier et qu'on va avoir ce soir et qu'on va devoir voter ou non la délégation d'un plan d'action communal de stationnement où je pense qu'on doit garder une main mise au niveau communal, au risque de devoir répondre la prochaine fois qu'un citoyen vienne, ah c'est pas nous, c'est la Région, ah c'est pas nous, c'est l'agence X ou Y qui s'en occupe. Non, votre interpellation est liée à

ce problème particulier de manière générale et indique et montre bien qu'une commune comme Molenbeek-Saint-Jean ne peut pas déléguer toutes ses missions, toutes ses responsabilités et pour ça, je voudrais aussi vous remercier doublement.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Avec le PTB, on soutient évidemment les soucis des riverains pour avoir un quartier à échelle humaine. On veut soutenir les soucis dans ce quartier aussi au niveau des commerces et des commerçants existants parce qu'on sait ce qu'on a tous à perdre quand la diversité se perd dans un quartier comme ça. Je pense que l'enjeu est la clé pour résoudre cela, il faut vraiment impliquer les riverains, les habitants, que la commune prenne sa responsabilité, joue un rôle actif en tant qu'acteur et représente les habitants dans cette affaire-là et organisent la consultation des habitants qui puissent exprimer qu'il y a une assemblée, qu'effectivement les habitants puissent mettre sur le tapis les soucis qu'ils ont pour trouver des solutions ou en tout cas, répondre aux soucis et donc aux appréhensions qu'ils ont.

Merci.

M. le Président :

Dank U Mijnheer De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Bonsoir, goeie avond. Ik dank U voor uw interpellatie mijnheer en uw perfect frans. Alors, je vais d'abord rappeler certains éléments très important et répondre à certains éléments très important et répondre à certaines interrogations au préalable. Donc, le dossier étant majoritairement sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe, c'est celle-ci, la commune de Berchem qui pilote le projet au niveau de sa procédure. C'est comme ça. Ce qui implique que la centralisation de la procédure se passe à la fois à Berchem-Sainte-Agathe et à la Région. La procédure est actuellement dans sa phase d'enquête publique, elle dure quinze jours, pas un mois. C'est mis dans l'ordonnance. C'est quinze jours parce que c'est un projet comme celui-là. En général, c'est un mois pour un plan particulier d'affectation de sol par exemple. La durée d'enquête est effectivement gérée, enfin prévue par l'ordonnance, quinze jours et l'affichage, les consultations sont gérés par la commune de Berchem-Sainte-Agathe. Donc, dans ce cadre d'enquête publique, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a dû se prononcer. Il faut savoir que le Collège de Molenbeek-Saint-Jean a voté, a émis un avis défavorable le lundi 8 décembre. Donc ça vous situe, il y a à peu près dix jours. Il faut savoir que pour émettre un avis défavorable, il faut analyser le projet, il faut le soumettre. C'est à dire que cet avis était déjà prêt le mercredi 3 décembre. Donc, nous avons analysé les dossiers et nous avons estimé que le projet de l'Aldi n'était pas opportun. Il n'y a pas un bon aménagement des lieux. Il suscitait pas mal d'effets pervers pour le quartier. Il atteignait l'intérieur d'îlot. Il faut savoir que ce commerce prévu, ce projet prévoyait beaucoup de surface commerciale, un peu beaucoup pour une zone d'habitation et surtout en intérieur d'îlot et simplement, c'est cela qui justifiait le refus du Collège pour ce projet. Alors, il faut

savoir que nous avons entendu, dès le départ, des rumeurs et nous avons écouté les riverains. Bien sûr, nous ne sommes pas dans un vase clos et nous avons entendu les riverains via mail, via d'autres voies et donc nous avons été sensibles aussi aux arguments que vous avez soulevés. C'est très important de calculer tous les effets en termes de mobilité, en termes d'atteintes aux commerces existants, c'est très important, vous l'avez dit, et l'aspect paisible d'un quartier, c'est très important. Donc le service de l'Urbanisme a pris contact avec la commune de Berchem-Saint-Agathe parce qu'un avis comme celui-là ne se conçoit pas tout seul. On doit effectivement prendre des informations du côté de Berchem-Sainte-Agathe et donc moi, je peux juste vous dire que le collège a pris un avis qui est, je crois, partagé par Berchem. Et j'espère que cette dernière phrase va vous donner espoir. En tout cas, vous avez le témoignage que le Collège a pris ses responsabilités dès le début du mois de décembre et n'a pas attendu des éléments sortis de la presse ou des témoignages par ailleurs sortis un peu plus tard. J'insiste, tout le monde ici est d'accord, tous les conseillers de la majorité, de l'opposition, le collège est d'accord sur le fait que le projet de l'Aldi, à cet endroit-là, tel qu'il a été présenté, n'est pas du tout opportun et donc nous avons émis un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin de l'Economie, Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je tiens à remercier le représentant des commerçants, mais aussi des habitants de ce quartier qui sont très inquiets de l'installation de ce type de commerce dans ce quartier et c'est vrai que nous sommes confrontés à un dilemme dans une commune qui a le deuxième taux de chômage le plus élevé et on est plus tenté évidemment d'être à l'écoute de ce type de patron qui vient avec des projets en proposant de l'emploi. Il y a eu certaines démarches qui ont été effectuées par rapport à cette question et on sait très bien que nous sommes évidemment, ici, face à un dilemme. Je dirais qu'on rencontre tout le temps. La raison pour laquelle nous avons pris une position claire puisque je suis Echevin de l'Economie, mais aussi de l'Emploi, c'est qu'avec le Collège nous avons évidemment émis un avis négatif pour les aspects urbanistiques de mobilité qui ont été évoqués entre autres par les différents intervenants, mais il est clair qu'un quartier comme le vôtre, mais aussi d'autres quartiers de la commune ont besoin d'être soutenus. Sur le plan du développement de l'économie locale, nous sommes ici à la veille d'une réforme très importante et un des points qui va passer aujourd'hui au conseil, c'est un accord-cadre avec Atrium et un des axes forts de cet accord, c'est le soutien aux petits commerçants à l'économie locale. Donc il est clair qu'on ne peut pas en même temps avoir une position que j'appellerai contradictoire en soutenant ce type de commerce, sachant que le territoire de la commune, on l'a évoqué, un certain nombre d'Aldi ou de Lidl. Ce sont les mêmes types de commerces qui ont quasi quadrillé la commune, ce sont des commerces qui atteignent, tuent les petits commerces, on le sait très bien parce qu'ils proposent des produits à très bon prix, des produits qui souvent, je tiens à la dire, ne sont pas d'une qualité exceptionnelle, mais ça provoque des déserts d'économie locale. Ils fonctionnent peut-être bien par rapport à leurs type de public et je tiens aussi à annoncer ici qu'il va arriver très prochainement, qui est en attente depuis deux ans, c'est que le Lidl a acheté une surface très importante rue Delaunoy où il y a l'ancien grossiste dans le bas de la rue Delaunoy et là aussi, ils ont un projet similaire au vôtre, c'est à dire construire un commerce de plusieurs milliers de m² avec des habitations au-dessus. Donc par rapport à ça, il est clair que le collège doit avoir une attitude claire et savoir ce

qu'on veut. Nous, notre volonté avec nos services, avec le partenariat communal d'Atrium, c'est de soutenir l'économie locale, c'est à dire permettre cette économie de continuer à se développer pour pouvoir non seulement répondre à la population, mais aussi jouer un rôle social très important. Ce sont des lieux qui donnent une vie à un quartier, ce sont des lieux qui permettent d'avoir des quartiers qui vivent, où les gens se déplacent, rencontrent leurs commerçants et je pense que le type de commerce proposé aujourd'hui est tout à fait le contraire de ce que nous connaissons dans certains quartiers et donc au niveau de l'échevinat de l'Economie, il est clair que nous avons comme l'ensemble de mes collègues, émis un avis négatif parce qu'on connaît les conséquences que peut avoir ce type de commerce par rapport à un quartier. Ce que je peux dire par rapport à la suite, c'est que nous allons très prochainement, dans le cadre de ce plan d'action d'Atrium étendre l'action de l'association de commerçants. Il va y avoir 6 associations de commerçants, celles qui existent déjà et qui vont être renforcées, mais aussi la création d'autres qui vont avoir pour objectif de venir soutenir évidemment le petit commerce local et pouvoir ainsi fédérer l'ensemble des commerçants par rapport éventuellement à d'autres projets comme celui-là.

Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Mijnheer Degroote, wenst U iets bij te voegen ?

M. Degroote :

Ja het betreft de mobiliteit. S'il y a cent voitures qui viennent en direction de Molenbeek, ils doivent aller sur le parking juste en face de l'arrêt du tram, alors en attendant la circulation de Berchem va vraiment bloquer le carrefour rue Auguste Van Zande, parce que les trams sont très longs et alors ils s'arrêtent vraiment sur le carrefour et ça va bloquer toute la circulation à cause des voitures qui attendent pour aller sur le parking. Donc la mobilité, c'est aussi très important, c'est très mal localisé cette sortie des voitures.

Je remercie le collègue.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Degroote.

Ik ga een uitzondering doen met mijnheer Van Damme door het feit dat hij een interpellatie had en zoals hij het zegt vijftien seconden. Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

Ik wil, je veux remercier les Echevins pour leur intervention, parce que je suis très content que vous souteniez la proposition des commerçants et surtout des riverains. J'ai une question complémentaire, c'est demain, il y a la Commission de Concertation à Berchem et je me demandais, s'il y a un Echevin qui va venir défendre le point de vue de la commune à cette Commission de Concertation ?

M. l'Echevin El Khannouss :

La commune de Berchem a déjà annoncé qu'ils seraient du même avis que la commune de Molenbeek.

M. Van Damme :

Oui, mais donc la Commission de Concertation, ce ne sont pas que les communes, c'est aussi la Région qui sera présente. Il y a plusieurs intervenants et je pense que ce serait un beau message de la commune d'envoyer quelqu'un, un Echevin, pour défendre le point de vue de la commune, même s'il est concordant à celui de Berchem, c'est un beau message et donc je proposerai qu'il y a un Echevin qui y aille.

M. le Président :

Monsieur Van Damme, le Collège a pris acte et il est prévu qu'il y ait un représentant. Merci.

L'incident est clos. Je propose quelques minutes de suspensions.

La séance est suspendue 5 minutes.

De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.

Est-ce que je peux demander aux Echevins et aux Conseillers communaux de reprendre leur place, s'il vous plait. Merci, je continue la séance du Conseil communal et nous en sommes aux questions d'actualité, avec celle de Monsieur Ikazban concernant les illuminations. Alors si vous le souhaitez, vous pouvez la transformer effectivement en question écrite.

M. Ikazban :

Je ne le souhaite pas. Je trouvais simplement que le budget était beaucoup plus d'actualité que les illuminations. Je reprends vos propos. Ce n'est plus très frais comme illumination. Vous avez décidé autrement, donc je la transforme en question écrite, en espérant avoir la réponse

M. le Président :

En ce qui concerne votre question d'actualité, c'est bien le fait que ce point a été mis à l'ordre du jour, qu'il a été mis en actualité et vous aviez la possibilité, si vous le souhaitiez, d'introduire avant et ce n'était pas nécessaire et vous le savez. Dans la nouvelle loi communale, vous ne pouvez pas mettre un point à l'ordre du jour vous-même qui est déjà à l'ordre du jour.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, votre argument de dire c'est à l'ordre du jour, je suis désolé, ce n'est pas un bon argument. Vous savez, tout ce que vous venez de faire, c'est inutile parce qu'on va quand même en parler. Simplement, je refuse que vous utilisiez, vous créiez un précédent aujourd'hui grave en retirant une question d'actualité d'un conseil communal sur base d'un point qui est inscrit à l'ordre du jour parce qu'il y a un titre. Je suis désolé, derrière votre titre, il n'y a rien. Il y a aucun conseiller qui a reçu une note, aucun tableau, aucun document.

M. le Président :

C'est pour ça, vous aurez la communication au moment opportun. Ce que vous souhaitez faire, c'est faire passer ce point à l'entame du Conseil et on vous dit non, on ne change pas l'ordre du jour. Voilà.

M. Ikazban :

Non, je ne demande pas de changer l'ordre du jour. C'est une question d'actualité. Toute la presse, depuis ce matin, parle du budget de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, sauf vous.

M. le Président :

Je ne suis pas le Collège. Le Collège a décidé de le faire comme ça. Je n'y peux rien, ce n'est pas ma décision.

M. Ikazban :

Ah maintenant, c'est le collège. Tout à l'heure c'était le Président. Si c'est le Collège qui a décidé, j'introduirai une réclamation au Collège. C'est illégal.

M. le Président :

Le Collège a décidé de la façon dont ils introduisaient le point à l'ordre du jour. C'est tout. Il n'y a pas de faute de procédure.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement vous demander la parole, comme j'ai demandé tout à l'heure.

M. le Président :

Alors, nous sommes au point trois. Avant de continuer ? Allez-y Monsieur Ikazban, je vous donne la parole.

M. Ikazban :

Tout à l'heure, pendant l'incident lié aux questions d'actualité, j'avais souhaité vous demander une interruption de la séance et donc je voudrais simplement dire, comme je constate qu'il y a les prestations de serment de trois personnes, nous souhaitons maintenir notre demande, mais après la prestation. Nous ne souhaitons pas tenir en otage ces trois personnes. Il y a trois prestations de serment par rapport à trois personnes, par rapport à trois fonctions. Je voudrais profiter de l'occasion au nom de mon groupe, pour clarifier un élément important. D'abord, en ce qui concerne le point 4 et 5, donc Madame Els Mauclet et Monsieur Gilbert Hildgen. Nous sommes évidemment très heureux de leurs nominations, ce qui démontre et prouve combien dans le personnel communal, il y a toujours eu des personnes de grande qualité. En ce qui concerne le point n°3, la prestation de Madame Lydia Barcelona, je voudrais clarifier quelque chose qui est extrêmement important, puisqu'on a souvent prétendu qu'on était contre sa nomination et sa désignation. J'affirme que le groupe socialiste n'a rien contre la personne de Madame Lydia Barcelona, que du contraire, nous avons un problème par rapport au fait qu'elle était votre ancienne cheffe de Cabinet tout simplement. En ce qui nous concerne, aujourd'hui, on est devant une prestation de serment, nous la respecterons, nous respecterons la décision que ce conseil a pris,

néanmoins nous maintenons nos remarques précédentes et nous faisons la différence entre une remarque de principe, de forme et de transparence et le fait qu'on n'est pas là pour juger des personnes.

Voilà Monsieur le Président, je voulais amener cette clarification.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Monsieur Ikazban, ce que je voulais vous dire et insister, c'est qu'il y a des examens qui ont été organisés et donc plusieurs personnes se sont présentées à ces examens. Un examen écrit, un examen oral et puis un examen de questions à bâtons rompus. Donc Madame Lydia Barcelona a passé haut la main les trois sessions d'examens, elle a eu le meilleur résultat, elle est même la seule qui est arrivée au bout des trois examens. Le jury était des secrétaires communaux d'autres communes, donc un jury tout à fait indépendant et je voulais vous dire aussi que les délégations syndicales étaient présentes. Je voulais féliciter Madame Barcelona et aussi Madame Els Mauclet. Madame Mauclet a aussi subi les examens, j'étais présente, et je sais que ce n'était pas facile ces examens, elle les a aussi réussis avec succès et je tiens à la féliciter aussi.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u wel mijnheer de Voorzitter om mij het woord te geven. Mijn eerste vraag was met betrekking tot de dringende vraag niet over de inhoud ervan maar wel over de vraag of vanaf nu elke dringende vraag die ook maar van ver of van dichtbij met een agendapunt te maken heeft per definitie zal geweigerd worden. Is dit een principiële beslissing? Donc je répète en français, pour que ça soit bien clair, est-ce que le fait qu'un point, une question d'actualité soit refusée, est-ce que c'est une question de principe que vous avez tranchée aujourd'hui en disant que chaque question d'actualité qui a de loin ou de près à voir avec un point sur l'agenda, même si ce point n'a pas de contenu, sera refusé dans le futur?

M. le Président :

C'est dans la nouvelle loi communale. Un conseiller n'a pas la possibilité d'introduire une interpellation sur un point qui est déjà sur l'ordre du jour. Vous recevez l'ordre du jour sept jours avant l'entame du conseil. Il y a ensuite une limite qui a été placée pour rentrer les questions d'actualité. A partir du moment où il y a un point qui est à l'ordre du jour sept jours avant, qu'un conseiller veut se faire pousser et informer la presse, aucun problème, il peut le faire. Mais ne venez pas dire que c'est un point d'actualité, parce qu'il y a eu un article dans un journal. Je suis désolé. Ici, c'est un point qui a été mis à l'ordre du jour de ce conseil. Que vous ayez une information écrite ou pas, cela n'a pas d'importance. Le point est à l'ordre du jour, c'est une communication, il ne va pas y avoir de vote, cette communication aura lieu au moment où on passera au point et hier en sections réunies, vous avez tenté également

d'avoir la réponse par rapport à ce point, et aujourd'hui, vous recommencez. Hier ça a été clair, la réponse était définitive, non il n'y aurait pas de réponse avant qu'on ne passe au point de l'ordre du jour du conseil qui le concerne. Et c'est la même réponse maintenant et donc il n'était pas question d'accepter une question d'actualité qui avait trait à ça. C'est une question de procédure.

M. Van Damme :

Donc, par rapport à ce point, juste cinq secondes, pour vous dire que je peux comprendre que vous refusez une question d'actualité sur base d'un point qui est à l'ordre du jour, à condition que ce point ait du contenu. Ici, ce n'est pas le cas. Je trouve qu'en tant que *sp.a*, nous ne pouvons pas accepter ce jugement. La discussion est close, mais nous n'acceptons pas ce point de principe. Par rapport aux points 3, 4 et 5, ik heb het daarjuist zelf gezegd aan de betrokkenen felicitaties met jullie aanstelling. Ik denk als jullie de examens hebben doorgemaakt dan hoop ik en dan gai k ervan uit dat die correct zijn verlopen en dat jullie als beste kandidaten geslaagd zijn en dat jullie ook de mensen zijn die op die plaats moeten zitten. Een aantal van jullie ken ik persoonlijk. Dus ik ga er ook vanuit dat dat zonder probleem een gevaar zou zijn. Ik heb het ook gezegd aan Madame Barcelona, votre entrée était tumultueuse et vous avez, je vais dire l'impression contre vous on ne va pas le nier, vous le savez tous. Par contre, vous avez réussi les examens et c'est à vous de prouver que vous êtes vraiment la candidate valable que les examens ont sélectionnés, malgré votre entrée tumultueuse et donc on sera très attentif à vos prestations dans le future, les prestations de chacun dans l'Administration communale d'ailleurs et donc voilà c'était mon intervention.

M. le Président :

Dank U mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

Namens onze groep gemeentebelangen dit wil zeggen namens Y. Lakhloufi en mezelf hadden we graag de drie personen gefeliciteerd na de eedaflegging. Je ne comprends parfois pas comment ça se déroule ici. Comme on parle en même temps du point 1, 2, 3, 4 et 5 j'en profite de m'associer à certains collègues de féliciter déjà les trois personnes. Premièrement Madame Lydia Barcelona, Madame Els Mauclet et Monsieur Gilbert Hildgen. Donc comme Monsieur Hildgen, ancien Receveur, on le connaît par son ancienne expérience, on lui fait tout à fait confiance et on lui souhaite beaucoup de chance dans son nouveau job au niveau du contenu. En ce qui concerne les deux autres personnes, on les connaît moins bien mais dus onze groep heeft vertrouwen in jullie en dus wij wensen die mensen veel succes en dus wij hopen dat zij zullen bijdragen tot een verbetering van de gemeentelijke diensten. Donc, bravo pour les trois et enfin, notre groupe se réjouit qu'enfin il y a un directeur des ressources humaines qui a été désigné. Je crois que c'est très important dans une grande commune comme Molenbeek. Dus wij vinden het zeer belangrijk dat doet geen afbreuk aan de kwaliteiten van de twee andere personen wij vinden het zeer belangrijk dat er eindelijk een directeur is aangesteld om de personeelszaken te behartigen.

Dank u en proficiat.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

On va passer aux points. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais qu'on acte notre désaccord par rapport à votre argument, la raison que vous avez utilisé pour retirer notre question d'actualité. Et deux, peut-être pour préciser qu'en tant que membre de l'opposition, parce que je sais que le débat sur Madame Barcelona a fait l'objet de discussion dans tous les sens, c'était pour clarifier les choses et pour dire qu'on s'était posé des questions sur des principes, mais qu'on n'avait rien contre la personne de madame. Donc je le répète à nouveau, en bon français, j'espère que tout le monde comprendra et pour le reste nous vous souhaitons bonne chance à tous les trois dans vos nouvelles fonctions.

M. le Président :

Je ne peux que regretter une chose, c'est que des conseillers puissent faire des commentaires sur des personnes et vous le savez très bien, ces points ont été discutés déjà à huis clos, un vote a été fait et donc à partir du moment qu'on arrive ici dans une cérémonie, que vous fassiez des félicitations, je n'ai aucun problème, mais qu'on amène d'autres problèmes ou situations sur la table, c'est très irrespectueux d'abord vis-à-vis de ces personnes, par rapport au public qui se trouve présent et par rapport au conseil.

Donc l'incident est clos et nous passons au point trois.

#012/17.12.2014/A/0002#

Audition disciplinaire.

Disciplinair verhoor.

M. le Président :

Le point est retiré, des explications sont données lors de la séance à huis clos.
Dit punt is ingetrokken, uitleg wordt gegeven tijdens de zitting met gesloten deuren.

#012/17.12.2014/A/0003#

Prestation de serment du Directeur des ressources humaines - Barcelona Lydia.

Eedaflegging van de directeur human resources - Barcelona Lydia.

M. le Président :

Je vais appeler Madame Barcelona pour sa prestation de serment et donc j'ai un petit texte à lire.

Tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif, les officiers de la garde civique et de l'armée et en général tous les citoyens chargés d'un Ministère ou d'un service public quelconque seront tenus avant d'entrer en fonction de prêter le serment dans la teneur qui suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple Belge. »

Mme Barcelona :

Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple Belge.

#012/17.12.2014/A/0004#

Prestation de serment du Receveur communal par mandat - Mauclet Els.

Eedaflegging van de Gemeenteontvanger per mandaat - Mauclet Els.

M. le Président :

Ik ga Mevrouw Els Mauclet vragen om naar voor te komen. Dank U. Hetzelfde als Mevrouw Barcelona. Al de ambtenaren van het Gerecht en van het bestuur, de officieren van de burgerwacht en van het leger en in het algemeen al de ingezetenen belast met enige openbare ambt of enige openbare dienst zijn verplicht alvorens hun betrekking et aanvaarden de eed af te leggen in de volgende bewoording :

“Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het belgisch volk”.

Mevr. Mauclet :

Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het belgische volk.

#012/17.12.2014/A/0005#

Prestation de serment du Secrétaire adjoint - Hildgen Gilbert.

Eedaflegging van de adjunct Secretaris - Hildgen Gilbert.

M. le Président :

Je vais demander à Monsieur Hildgen de bien vouloir s'avancer. Même procédure que pour les précédents donc

Tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif, les officiers de la garde civique et de l'armée et en général tous les citoyens chargés d'un Ministère ou d'un service public quelconque seront tenus avant d'entrer en fonction de prêter le serment dans la teneur qui suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple Belge. »

M. Hildgen :

Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple Belge.

M. le Président :

L'incident est clos et je rappelle aux trois personnes qui viennent de prêter serment qu'ils vont devoir signer les documents tout de suite dans les mains du Secrétaire communal.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Pour la forme, j'avoue qu'il me paraissait plus logique de donner les félicitations après la prestation de serment et donc voilà, au nom du groupe MR, je tiens à féliciter les trois personnes qui viennent de prêter serment. Nous les connaissons et nous connaissons leurs qualités et nous avons toute confiance en eux dans leurs capacités et à mener à bien leurs missions dans la commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

#012/17.12.2014/A/0006#

**Budget 2015 - Communication du Collège échevinal.
Begroting 2015 - Mededeling van het schepencollege.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Cette communication, je souhaite qu'elle puisse répondre à un certain nombre de questions qui sont notamment évoquées dans votre question d'actualité. En effet, Messieurs et Mesdames les Conseillers, la question du budget communal 2015 fait partie des discussions que nous avons depuis un certain temps. En effet, dès septembre de cette année, le collège s'est inscrit dans l'élaboration du budget communal et celui-ci s'avère particulièrement difficile. En effet, vous n'ignorez pas, ce n'est pas un scoop, nous vivons quand même dans une situation de crise économique et sociale qui pèse lourdement sur les finances de l'ensemble des communes et plus particulièrement des communes bruxelloises. Ceci impose aux autorités locales de faire des choix stratégiques. Cela se rajoute au défi majeur que doit rencontrer une commune comme la nôtre, que vous connaissez bien, je n'en doute pas, notamment en termes de cohésion sociale et de boom démographique.

Notre commune est la deuxième plus pauvre de Belgique et la troisième plus jeune du pays. C'est une réalité, c'est un défi qui nécessite que la commune consacre une partie importante de ses moyens à cette politique notamment d'insertion. Par ailleurs, plus que tout autre commune bruxelloise, Molenbeek est également confrontée à une croissance démographique à laquelle nous répondons, pour laquelle nous avons des politiques dynamiques en terme de création et d'extension d'écoles, de crèches, de nouveaux logements. Ainsi, malgré les difficultés financières, les investissements consentis, vous en conviendrez, sont importants. La commune travaille tous azimut pour créer des places dans nos écoles. On en prévoit mille huit cent pour l'année 2018 et l'on prévoit également quatre cent quarante nouvelles places dans les crèches d'ici l'an 2020. Tous ces enjeux, toutes ces nouvelles politiques ont été présentées ici au conseil communal et donc vous ne pouvez les ignorer. Alors, l'ampleur des défis nécessite aussi un budget vérité qui présente sans fioriture les actifs et passifs de notre commune. C'est un travail minutieux que nous menons depuis l'entame de la nouvelle législature, depuis des mois, avec le collège des Bourgmestre et Echevins, avec les services afin d'établir pour chacun et chacune qui travaille dans la maison communale, pour les différents services, les différentes divisions, les besoins tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Alors, le budget modifié en 2014 se chiffre à 136.600.000 EUR et se solde par un déficit de 2.700.000 EUR. Pour 2015 le travail s'avère donc complexe pour toute une série

de raisons que je vais évoquer. Donc vous voyez, Monsieur Ikazban, nous avons souhaité faire une communication. Nous n'étions absolument pas obligés de le faire. Vous savez qu'on peut présenter le budget dans le courant de l'année budgétaire concernée, que nous aurions pu le présenter en 2015, mais nous avons souhaité au contraire venir vers vous et vers cette communication pour assurer cette transparence que nous avons depuis le début de cette législature. Donc, vous savez que nous avons aujourd'hui le pacte budgétaire européen qui est d'application en Belgique depuis avril 2014 et qui pèse lourdement sur les budgets. Vous siégez, pour certains d'entre vous, dans d'autres hémicycles. Vous connaissez ces difficultés à établir des budgets et donc ce pacte budgétaire européen pèse lourdement aussi sur le budget des communes car il impose de prendre avec la plus grande précaution les crédits de recettes et il contraint une inscription plus que suffisante des crédits et des dépenses. Et donc, le fait qu'aujourd'hui on nous impose la clarté de nos inscriptions budgétaires, que ce soit en recettes ou en dépenses, montre les déséquilibres budgétaires qui existent au niveau des communes. Alors, vous savez aussi que nos deux principales sources de recettes, de financements, sont le précompte immobilier et l'impôt des personnes physiques. Pour l'impôt des personnes physiques, malheureusement, les rentrées à Molenbeek sont relativement limitées par rapport à d'autres communes et notre commune reçoit 10.500.000 EUR pour nonante-cinq mille habitants. Cet impôt sur les personnes physiques stagne depuis des années à Molenbeek parce qu'il y a une paupérisation, il y a une précarité qui existe et que justement nous combattons avec des politiques d'insertion et des politiques tout à fait dynamiques. A titre de comparaison, d'autres communes, une commune comme Schaerbeek perçoit deux fois plus d'impôts sur des personnes physiques qu'une commune comme Molenbeek alors qu'elle n'est pas non plus considérée comme une commune particulièrement riche. Pour le précompte immobilier, nous avons prévu un crédit de 30.000.000 EUR en 2014. A ce jour, nous avons encaissé 19.300.000 EUR. Nous sommes toujours en attente et c'est un problème que connaissent d'autres communes et qui est particulièrement sensible à Molenbeek, nous sommes toujours en attente de recevoir 9.000.000 EUR d'arriérés relatifs au précompte immobilier. Vous devez vous en souvenir. C'est un problème récurrent qui existe, à savoir que le Ministère des Finances tarde à rétrocéder aux communes le précompte immobilier et donc aujourd'hui, à la différence d'avant, c'est que ce que nous n'avons pas perçu au trente décembre, nous ne pouvons plus l'inscrire dans nos recettes. Nous attendons 9.000.000 EUR et la seule inscription de ces 9.000.000 EUR nous permettrait évidemment de présenter un budget en boni confortable. Aussi, il y a les dépenses de transferts. Ces dépenses de transferts sont également en forte progression. Le CPAS de Molenbeek qui a toujours été soutenu par les conseillers communaux, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition, doit par exemple faire face à l'arrivée, vous n'ignorez pas, de nouveaux allocataires sociaux qui bénéficiaient jusqu'alors de revenus du chômage et cette charge aussi s'ajoute aux dépenses croissantes pour d'autres types d'aides. La dotation à la zone de police est aussi en augmentation. Ainsi, les cinq communes de la zone de Bruxelles-Ouest ont pris l'engagement d'assurer leurs missions avec une charge supplémentaire de quatre pourcents. Ainsi pour 2015, la seule augmentation des dépenses de transfert pour ces postes, se chiffre à 1.600.000 EUR et donc les écarts entre l'évolution des recettes et des dépenses provoquent beaucoup d'inquiétudes, et je le répète, beaucoup d'inquiétudes dans les communes bruxelloises et plus particulièrement dans des communes qui se trouvent avec des citoyens qui ont des revenus peu élevés.

Enfin, l'analyse de ces chiffres a relevé l'existence de recettes irrécupérables, et ce, pour diverses raisons. Il y a l'insolvabilité des redevables, il y a eu des faillites. Donc toutes ces recettes irrécupérables, on en connaît l'existence et certains membres ici présents, savent qu'elles existent et qu'elles se sont accumulées depuis des années et finalement ont fictivement augmentés les moyens financiers de la commune. Donc, aujourd'hui, plutôt que de se dire qu'on va présenter un bas de laine, mais on ne sait pas tout à fait ce qu'il y a dans ce bas de laine, on va mettre certaines dettes, certains irrécouvrables sous le tapis. Au

contraire, aujourd'hui l'Echevin des Finances et ses services ont additionné tous ces droits à recettes qui se sont accumulés depuis 1995 jusqu'à 2009 pour les mettre en irrécouvrable. Je pense que la transparence dans nos budgets s'impose et que c'est une simple gestion correcte, dynamique et surtout en bon père de famille. Ce que nous souhaitons, évidemment, c'est revenir à l'équilibre et dans les meilleurs délais.

Donc il est évident que la commune ne peut pas présenter un budget en équilibre. C'est une obligation, une obligation de la nouvelle loi communale que de le faire. Aussi plutôt que de présenter un budget, moi je l'ai souvent entendu pendant des années, ce budget est une déclaration d'intentions, ce n'est pas nécessairement un budget qui reflète les recettes et les dépenses réelles qui vont se produire dans l'année pour laquelle ce budget est voté. Aujourd'hui on nous demande de présenter des budgets vérité, de présenter des budgets avec la réalité des chiffres, avec des crédits, dépenses qui ne sont pas nécessairement suffisant pour faire face aux différentes obligations. Donc, la commune a pris l'initiative de négocier avec la Région bruxelloise un plan d'accompagnement budgétaire avec pour objectif, comme je l'ai dit, d'atteindre l'équilibre et si possible, de l'atteindre d'ici trois ans. Alors, au stade des négociations, ce plan d'accompagnement permettra tout d'abord de dresser un état des lieux précis des finances communales. Ce travail d'assainissement qui a déjà commencé dans l'administration sera mené étroitement avec l'inspection de la Région avant la présentation de notre budget 2015.

Donc, pour atteindre l'objectif d'équilibre par ce plan d'accompagnement, évidemment aujourd'hui diverses pistes sont déjà étudiées. A savoir, on parle souvent du personnel, et il n'y a pas eu comme certains l'avançaient, de coupes sombres, de bain de sang social à Molenbeek-Saint-Jean, bien au contraire, ces dépenses de personnel représentent 55% de notre budget communal. Donc nous avons déjà procédé à une rationalisation du personnel, non pas en licenciant, mais en faisant en sorte de ne pas systématiquement remplacer les gens qui partent à la pension et de faire en sorte que chaque agent communal ait sa juste fonction, sa juste place dans l'organigramme de la commune. Je peux vous dire que ça a eu un effet tout à fait positif de dire aux agents communaux : « on va vous décrire un profil de fonction, on va vous expliquer, vous déterminer quel sera exactement la fonction que vous allez remplir... » . Ça produit des effets positifs, les agents communaux se sentent concernés, les chefs de services mènent leurs missions à bien et il y a véritablement un effet d'émulation et nous souhaitons gérer notre personnel de cette manière. D'ailleurs, il y a eu entre 2013 et 2014, 1.000.000 EUR d'économie sans licenciements secs, mais justement, en faisant en sorte de mettre les bonnes personnes aux bonnes fonctions et de faire en sorte que tous les services à la population, population qui, comme vous le savez, a augmenté, soient rendus avec efficacité et égalité.

Ensuite, il y a les dépenses de la dette qui se chiffrent à Molenbeek à quelques 100.000.000 EUR. Ces dépenses de la dette doivent être maîtrisées. Ces dépenses de la dette, elles financent notamment les grands projets que nous avons réalisés sur Molenbeek-Saint-Jean, qui vous tiennent aussi à cœur, je pense aux contrats de quartiers et évidemment aussi pour des travaux, pour des infrastructures sportives, pour des crèches, des écoles. Nous recevons des subsides. Il est évident que nous n'avons jamais perçu la totalité des dépenses que nous engageons. Il y a toujours une part communale et cette part communale, elle est évidemment importante. Ainsi si je parle des six premiers contrats de quartiers qui se sont réalisés sur Molenbeek-Saint-Jean, il faut savoir que la dépense sur fonds propres pour la commune a été de 15.000.000 EUR. Tant mieux que nous bénéficions de ces contrats de quartiers, de ces programmes de revitalisation, mais tous ces programmes ont un coût, un coût qui alourdit la dette et donc il faut être réaliste et savoir en tenir compte. Donc c'est un investissement qui est tout à fait nécessaire, mais nous souhaitons que grâce au plan d'accompagnement, eh bien Molenbeek pourra bénéficier du

Fond Régional de Rénovation et sera subsidiée encore mieux pour ces projets, plus que par le passé et donc qu'on puisse poursuivre ces politiques d'investissements dans tous les quartiers.

La commune également accède au fond Brunfin qui est l'organisme de gestion comptable et financière du Fond Régional de Refinancement des trésoreries communales. Si la commune bénéficie déjà de taux d'intérêts qui sont intéressants, cela le sera encore d'avantage avec Brunfin qui accorde des crédits à court terme ou à long terme ou à taux plancher et cela permettra aussi de financer nos investissements futurs à des taux qui n'existent pas sur le marché classique.

Alors, je parlerai également des dépenses de transferts. Je pense à notre CPAS, je pense à notre police, je pense à l'association à la Lutte contre l'Exclusion Sociale, je pense à Molenbeek Sport. Eh bien toutes ces dépenses de transferts seront également intégrées dans l'élaboration du plan d'accompagnement et il est à souligner que le CPAS bénéficiera du suivi régional. Donc voilà ce que je peux vous dire au stade actuel. Le Collège des Bourgmestre et Echevins peut vous communiquer, et évidemment ce que nous souhaitons, c'est que nos finances soient saines et que nous retrouvions des moyens notamment en augmentant notre capacité d'emprunt et je vous dirai que nous avons élaboré notre budget dans le courant du mois de septembre, nous avons pris des contacts avec la Région dans le courant du mois d'octobre. Ce sont des contacts qui se sont fait notamment entre fonctionnaires, qui se sont fait de façons ponctuels, de façons informels, mais ce sont des contacts qui ont été véritablement positifs et qui nous ont amenés à demander ce plan d'accompagnement et d'ailleurs, les relations que nous avons avec la Région, nous ne les voyons absolument pas comme des rapports de force. Au contraire ces relations sont faites pour créer un véritable partenariat au travers d'un plan pluriannuel de retour à l'équilibre financier. Donc dans ces conditions, la Région nous apportera son expertise. Alors, les négociations qui sont entamées vont aboutir à l'établissement d'une convention de prêt non remboursable pour solder le déficit de la commune pour les prochaines années budgétaires ainsi qu'un plan financier. Nous prévoyons que ce plan financier porte sur trois ans et évidemment ces documents seront soumis au Conseil communal et feront l'objet d'un large débat et nous reviendrons vers vous et je dirai le plus rapidement possible avec le résultat des négociations qui se seront faites avec la Région et évidemment avec un budget 2015.

Alors sur base d'une première analyse, la Région estime qu'un équilibre budgétaire est tout à fait réalisable pour l'exercice 2018 et je vous le rappelle encore une fois, parce qu'on a le sentiment qu'à Molenbeek, on est la commune où véritablement vous découvrez les difficultés, mais vous le savez Molenbeek n'est pas la première commune à conclure un plan d'accompagnement. Est-ce que je dois vous rappelez toutes les communes qui bénéficient déjà d'un plan d'accompagnement ? Quelques soient les majorités et ce parfois depuis de nombreuses années. Il y a des communes qui me disent : « ce plan d'accompagnement nous a beaucoup aidé. On est finalement satisfait d'avoir eu ce plan d'accompagnement qui nous a permis de sortir de l'ornière de la dette ». Je vous rappelle ces communes qui sont proches de nous géographiquement, soit proche de nous politiquement : je parle de Berchem-Sainte-Agathe, d'Etterbeek, de Saint-Gilles, d'Anderlecht, de Jette, de Ganshoren, de Schaerbeek, Watermael-Boitsfort qui sont dans la situation et la vivent de façon tout à fait positive. C'est dans cet esprit-là que nous nous inscrivons et nous ne serons probablement pas la seule commune à emboîter ce pas, puisqu'on évoque également d'autres communes notamment la commune d'Evere et l'on sait aussi qu'au bout d'un certain nombre d'années, il y a des communes qui sortent de ce plan d'assainissement. C'est le cas de Forest qui était encore sous ce plan d'accompagnement jusqu'au mois de juin et qui aujourd'hui ne l'est plus. Je vous dirai que votre question d'actualité s'inscrit pleinement dans la communication que nous faisons aujourd'hui et sur laquelle je suis certaine que vous ne manquerez pas de réagir et que nous aurons encore largement l'occasion de discuter du budget lorsque nous présenterons le plan d'accompagnement qui est négocié avec la Région. Ensuite

évidemment nous souhaitons présenter le budget 2015 dans les meilleurs délais. Il n'y a pas de difficultés puisque nous avons voté des douzièmes provisoires, que ça s'est déjà fait dans le passé quelles que soient les majorités et donc moi, je suis tout à fait positive de par les contacts que notre administration et que nos Echevins ont eu avec la Région bruxelloise pour s'inscrire dans une dynamique positive au bénéfice de notre commune.

Moi, c'était la communication que je voulais vous faire, c'est une communication qui peut appeler, si vous le souhaitez, toutes les remarques, mais je vous proposerai aussi de poursuivre quand nous aurons évidemment avancé dans les contacts que nous avons avec la Région.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Alors, petit avant-propos avant de céder la parole à la salle, donc il n'y aura pas de vote après ce point-ci et je vous propose à tous de faire un résumé succinct. On n'est pas occupé à discuter du budget, mais bien d'un principe et donc si je peux vous demander de limiter votre temps de parole à trois ou quatre minutes maximum, ce serait gentil.

Merci. Monsieur Ikazban vous êtes le premier, je vous donne la parole.

M. Ikazban :

Je vais essayer de parler moins longtemps que la Bourgmestre. Je voudrais remercier la Bourgmestre pour sa longue communication et surtout je voudrais vous remercier pour les réponses à mes questions, aux questions que je n'ai pas pu poser tout à l'heure, c'est très sympa de les recevoir maintenant. Vous savez, un point sur lequel je suis d'accord avec vous, le fait qu'évidemment on ne va pas pouvoir parler du budget ce soir. Je voudrais distinguer deux discussions. C'est la situation financière qui mérite des décisions et je pense que, nous pensons en tout cas dans notre groupe que, loin des aspects partisans qui n'ont pas lieu d'être dans ce débat-là, je pense qu'on doit se concentrer sur l'avenir des finances de la commune et comment redresser la barre dans l'intérêt de la commune et surtout des habitants. Ça, c'est aussi une discussion, un débat qu'on n'aura pas ce soir. Puis le débat concernant la communication et la transparence dont vous avez parlé, c'est une peu curieux ce que vous dites, puisque vous parlez de communication, de transparence, alors que vous refusez la question d'actualité. Là-dessus, on va tourner la page. Surtout, il y a un point qui est inscrit à l'ordre du jour, sans aucun détail, aucun renseignement. Quand on demande des informations, on ne nous les donne pas. On ne veut pas nous communiquer ce soir. Je rappelle que l'article 84 de la loi communale précise qu'aucun acte, aucune pièce concernant l'administration ne peut être soustraite à l'examen des membres du Conseil communal. C'est l'article 84 de la nouvelle loi communale. Ça c'est indéniable, ici on ne l'a pas respecté. Pourquoi nous avons réagi ? Nous avons réagi parce que la presse a commencé à en parler, parce que certains ont commencé à avoir des informations que nous, on n'avait pas. Donc il est anormal que dans ce Conseil communal, certains ont une information et la communique et d'autres ne l'ont pas. Je suis désolé, ça ce n'est pas normal ce n'est pas équitable, ce n'est pas respectueux vis-à-vis des conseillers communaux.

Autre chose, nous réagissons parce qu'il y a un mois exactement, ici même, j'ai posé la question de savoir quand allez-vous présenter le budget et on m'a dit que ce serait en décembre et on m'a même précisé, par la voie de l'Echevin, qu'il n'y aurait pas de nouvelles taxes. Ça a été dit clairement ! Donc, on ne présente pas le budget en décembre, ça s'est déjà vu, ça s'est déjà fait. Mais quand on nous avertit que le budget va être présenté en décembre, quand on prévoit même une date de sections réunies puisqu'on a eu une section

réunie hier soir au lieu du lundi puisqu'il y avait la grève, et bien je trouve que c'est vraiment problématique. On ne présente pas de budget et on ne nous donne pas d'explication. C'est là que réside le premier problème, Madame la Bourgmestre. On doit attendre aujourd'hui de vous entendre, d'entendre une partie de votre communication, où de toute façon, on ne peut pas débattre. On ne peut pas aller dans le fond des choses parce que, par rapport au budget, on ne peut pas aller plus loin. Evidemment les informations futées, la commune ne peut pas aujourd'hui présenter un budget, l'Echevin l'a dit à plusieurs reprises et précédemment, il avait déjà alerté, il n'y a plus de réserves et donc la commune aura difficile à établir un budget en équilibre et comme vous l'avez très bien dit, la loi communale prévoit l'obligation de présenter un budget en équilibre et donc vous allez faire appel au Fonds Régional Bruxellois de Refinancement, ce qui implique une série d'impératifs.

M. le Président :

Veillez conclure...

M. Ikazban :

Je demande d'organiser cette réunion de manière impérative, le plus rapidement possible, et pas de nous faire attendre jusqu'au moment où vous allez présenter le budget. Auquel cas, si vous ne répondez pas à notre demande d'informations, de documents et n'organisez pas cette réunion, nous serions dans l'obligation de la provoquer, comme la Loi communale nous donne la possibilité de le faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Premièrement, j'espère que mon temps de parole commence, Monsieur le Président, au moment où tout le monde écoute ...

Dhr. de Voorzitter :

Ga, Mijnheer Berckmans !

Dhr. Berckmans :

... Premièrement, je répète ce que j'ai dit hier pendant la séance des Sections réunies - et je tiens à remercier Monsieur Ikazban qui a rappelé ma question -, je trouve que le budget est le point le plus important du Conseil communal de toute l'année et qu'il est regrettable que vous n'ayez pas tiré profit entre guillemets de cette réunion entre conseillers communaux pour les en informer. Si le budget est le point le plus important de l'année, il est encore plus important de nous en parler quand vous n'avez pas ce budget. Et je tiens à rappeler que depuis fort longtemps, depuis le Moyen-Age, ce sont seulement les conseillers communaux qui ont la compétence au niveau communal de vous octroyer des sous pour faire fonctionner les services. Une petite parenthèse pour dire que si vous nous aviez informés hier, il n'y aurait pas eu tous ces problèmes que vous citez dans la presse et dont

tout le monde parle, moi, je ne suis au courant de rien, quand on m'interroge je réponds, pour le reste, je n'en sais rien.

Autre aspect que je regrette aussi, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Président, - j'espère que vous décomptez mon temps de parole au moment où vous n'écoutez plus - c'est par rapport à des conseillers communaux dont je fais partie et qui viennent parfois avec des amendements en séance dont on ne comprend rien. Et je regrette que les conseillers communaux ne reçoivent aucun document écrit de ces longs exposés.

Ten vierde, vind ik het betreurenswaardig dat in die lange mededeling geen twee woorden Nederlands kunnen worden gesproken. Ik dacht dat we nog altijd in een tweetalige gemeente waren.

Et je si je parle en français, ce n'est pas pour les beaux yeux de la Bourgmestre, ni des échevins, ni des collègues conseillers communaux qui disposent d'une traduction simultanée, mais c'est pour le public, par courtoisie. Je conclus : vous n'avez pas de budget et c'est regrettable; vous avez traîné avec la communication, etc.

Encore deux aspects concrets, puisque je vois que je dispose encore d'une minute de parole, je vais donc arriver à être plus bref que mon collègue Ikazban qui dit toujours qu'il va être bref ... j'ai une question à laquelle peut-être vous n'allez pas répondre : combien représente ce plan d'accompagnement étalé sur 3 années ? Et vous dites que 55% du budget concernent les frais de personnel. Je me pose alors la question de savoir - et là je rejoins Ikazban par rapport à ce que, moi, j'appelle les satellites et que je vais nommer littéralement, la LES et Molenbeek Sport, pour me limiter à deux grandes asbl - si ces 50 % concernent seulement le personnel de la commune au sens strict ou cela concerne-t-il les salaires des agents travaillant dans lesdits satellites communaux. Je vous remercie pour votre attention et vous remercie d'avance pour les réponses que j'aurai un jour ... Dank u wel.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je suis vraiment content de recevoir la parole de Monsieur le Président et je vais en profiter. D'abord je regrette fortement le manque de transparence. On doit ici discuter d'un budget sur base d'une communication orale, sans aucun document. J'ai demandé par écrit de m'envoyer les documents portant sur la communication avec la tutelle, Jamal réitère cette question, et je tiens à ce que tout le monde reçoive ces documents. J'aurais bien voulu avoir ces documents avant la tenue de ce conseil, je sais que vous les avez et que vous avez refusé de nous les envoyer avant ce soir pour pouvoir nous forger une opinion. On ne m'a toujours pas répondu sur les choses qui ont beaucoup d'implications et qui sont importantes pour ce budget comme, par exemple, le coût que représente pour le CPAS, l'exclusion des chômeurs. J'en ai fait la demande il y a un mois et on ne m'a toujours pas envoyé les réponses. Je trouve que la transparence est importante parce qu'il faut impliquer - et c'est le minimum - le conseil communal dans son entièreté dans les discussions sur ce budget par rapport aux priorités et aux choix. Pourquoi ? Parce que, il y a un mois, on a voté toute une série de taxes communales sans connaître la conséquence par rapport à ce qui allait se passer. C'est, je trouve, désinformer les conseillers communaux que de les faire voter sur des choses dont ils ne mesurent pas les conséquences.

J'aimerais bien que le conseil communal puisse avoir son mot à dire sur les choix et les priorités qui seront faits avec la Région et pas uniquement en fin de route, en acceptant le budget qui sera présenté dans quelques mois. J'aurais bien aimé que cette Commune donne un signal haut et fort, comme l'a fait Madame la Bourgmestre il y a quelque temps, sur les conséquences de l'austérité décidée à d'autres niveaux, sur, par exemple, les garderies communales. J'ai introduit dans ce sens-là deux motions, une motion pour protester contre l'exclusion des chômeurs, avec entre autres les conséquences néfastes sur le CPAS et sur la Commune. Une autre motion pour que la Commune puisse donner un signal par rapport aux mesures d'austérité au niveau fédéral, régional et communautaire qui ont un effet néfaste sur le budget de la Commune et sur ses habitants. Les communes sont sous financées depuis qu'on a vidé le Fonds des communes et ne savent pas s'en sortir. Elles se trouvent devant le choix de faire payer une population démunie - Molenbeek a effectivement une population parmi les plus pauvres de la région - ou de se faire aider par la solidarité au niveau fédéral, là où il y a moyen de lever des taxes sur les grosses fortunes !

On demanderait dans cette motion le refinancement des communes par les dotations générales, par le Fonds spécial de l'aide sociale, ce que cette Commune se doit de donner comme signal qu'elle doit aux habitants, car s'il n'y a pas ce refinancement alors je crains le pire. Oui, j'ai émis certaines appréhensions par rapport aux conséquences, communications écrites, consignées dans un rapport de la concertation avec le CPAS et je cite Madame la Bourgmestre " *les finances de la Commune sont plombées par les satellites, la LES, Molenbeek Sport et le CPAS*". Alors, ça m'inquiète; et quand on parle dans ce même rapport de façon explicite - tout le monde l'a reçu ici - qu'il faut diminuer la voilure de certains projets du CPAS comme le home Arcadia, comme les logements de transit, comme la pharmacie, alors j'ai peur. Et j'espère qu'il en est de même pour les conseillers. Ces décisions, on vient de les prendre et j'ai posé des questions sur les engagements de la Commune et du CPAS vis-à-vis d'Arcadia. Mais il y aurait des orientations claires, sans en informer les conseillers communaux. Alors je demande que ce débat soit mené ici au Conseil communal pour que tout le monde puisse donner son avis.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Nog lang vóór de democratie bestond, kwamen de Nobelen van de Middeleeuwen al samen om aan de vorst toestemming te geven om gel duit te geven. Het waren eigenlijk parlementen. Die parlementen kwamen één of twee keer per jaar samen. Het belangrijkste, het enige punt waarvoor ze samenkwamen, was om een budget te stellen. Het budget is de essentie van de democratie. De basis waarom we hier zijn. De Gemeenteraad beslist of de uitvoerende macht geld krijgt, ja of niet, om te doen wat u wil doen.

Het is al sinds de Middeleeuwen zo en dat is het nog altijd. Dus eigenlijk is het stemmen van een budget, het stemmen van een begroting, het belangrijkste wat wij als Gemeenteraad te doen hebben. Ik heb dit vorige maand gezegd, en toen is er bij hoog en bij laag beweerd dat het budget zou gestemd worden in december of alleszins besproken zou worden in december, vandaag blijkt dat dit niet het geval is.

Dus ik vind het een beetje de ontkenning van de democratie, een beetje de tegenpool van de democratie, want de hoofdreden waarom wij hier zitten, is juist de bespreking van het budget.

Het is dan ook dubbel pijnlijk, vind ik, vindt de *sp.a* dat we hier een discussie moeten hebben zonder cijfers. Mijn collega's hebben het al gezegd, eigenlijk hebben we hier een kans gemist want gisteren konden we allemaal met zijn allen samen gezeten hebben om een inhoudelijke discussie over cijfers te hebben. U ontnemt ons vandaag die kans. U heeft zelfs niet de moed om de inhoud van uw speech, want eigenlijk is het een speech, op voorhand als een punt op de Gemeenteraad te zetten. Maar u zet een simpele titel op de Gemeenteraad. En eigenlijk ontnemt u ons daarmee de basismacht die we hebben als Gemeenteraad, namelijk het stemmen van de begroting.

Dus met *sp.a* kunnen we dat alleen maar heel erg betwijfelen en ook niet begrijpen. Ik begrijp niet waar uw schrik zit. U heeft de meerderheid, u kan beslissen, maar dat wil toch niet zeggen dat u niet in discussie kan gaan, dat u niet in gesprek kan gaan met alle gemeenteraadsleden. Ik denk dat dat ook de basis was van de tussenkomst van Meneer Ikazban en Meneer De Block. De vraag naar betrokkenheid van de hele Gemeenteraad bij het gebeuren.

Ik merk ook – dat is nog niet gezegd door mijn collega's – dat het budget van het OCMW ook niet op de Gemeenteraad staat. Normaalgezien, kan dit al worden goedgekeurd, zonder dat we een totaal akkoord hebben over de begroting van de Gemeente. En normaalgezien, als ik het goed begrijp, zou het OCMW die beslissing onafhankelijk kunnen nemen. Ik begrijp dus niet waarom wij vandaag ook nog geen beslissing hebben over het budget van het OCMW voor 2015. Ik denk dat dit al had gekund, zonder dat we een beslissing hadden over het OCMW en over de begroting van de Gemeente zelf.

Twee inhoudelijke opmerkingen over wat de Burgemeester heeft gezegd, ten eerste 55 % van onze uitgaven gaan naar het personeel...55 % de nos dépenses communales sont des dépenses de personnel; je dois vérifier cela, mais si je me rappelle bien, il y a trois ou quatre ans, c'était 45 %, je suis quasi sûr qu'on était à moins de 50% et maintenant on est à 55 %. C'est quand même étonnant, on reproche toujours aux socialistes d'être de gros gaspilleurs et une fois qu'ils sont éjectés de la majorité, c'est en fait la majorité actuelle qui décide d'ouvrir les portes et de laisser tomber l'orthodoxie budgétaire.

Dernier point, j'ai posé une question écrite il n'y a pas si longtemps sur le stationnement. Il y a des chiffres assez étonnants, vous avez dit ne pas avoir assez de recettes, vous avez évoqué plusieurs sources très importantes de recettes et vous avez dit avoir fait de votre mieux mais il y a les irrécouvrables. Je vous donne deux chiffres : le nombre de droits constatés en matière de stationnement, c'est-à-dire les amendes, s'élève en 2012 à quasi 600.000 euros. En 2013, il s'élève à quasi 800.000 euros. Ce sont des montants assez considérables quand même pour une commune comme la nôtre. Les droits récupérés, c'est-à-dire les amendes qui sont vraiment perçues, donc reçues en caisse, sont pour 2012 pour un peu plus de 100.000 euros sur 600.000 euros et pour 2013 pour 800.000 euros moins de 150.000 euros. C'est donc quelque chose que vous avez en mains; ça montre que vous ne faites pas tout pour récupérer l'argent auquel vous avez droit, vous ratez là 1 million d'euros.

M. le Président :

Merci, dank u Mijnheer Van Damme.

Mijnheer Vossaert, u heeft het woord.

M. Vossaert :

Bedankt, Mijnheer de Voorzitter.

Concernant cette communication, je voudrais juste vous dire qu'on devrait arrêter de jouer à cache-cache. Et quand on veut donner une information aux membres du Conseil communal, elle doit être exhaustive, sinon ça va susciter encore d'autres questions, encore d'autres remarques. Mais par rapport au calendrier, par rapport au fait de présenter un budget avant la fin de cette année, nous ne sommes pas responsables, nous, membres de l'opposition; vous êtes enfermés dans ce calendrier et vous avez annoncé ces délais que vous n'avez pas respectés pour x raisons que nous entendons aujourd'hui. Donc, lors de la discussion qui avait eu lieu sur la modification budgétaire, je regrettais déjà de ne pas avoir eu une séance de Sections réunies par rapport à toutes les questions qu'on avait pu poser sur ce point. Et je crois que c'est important d'assurer en pareille circonstance - parce que vous avez parlé dans le PV du comité de concertation avec le CPAS et la Commune d'une situation difficile liée notamment à la charge que représentent des organes satellites tels que le CPAS, mais vous avez aussi parlé lors de cette réunion de la possibilité de voir la Commune sous tutelle. Aujourd'hui, ce qu'on peut comprendre c'est que le budget ne sera pas présenté dans les délais et qu'il y aura aussi un plan d'accompagnement, une négociation avec la Région. Et par rapport au fait d'être accompagné, il faudra mesurer l'impact que ça aura, mais c'est vraiment effectivement une mise sous tutelle.

Concernant la question d'un budget-vérité, je suis heureux d'entendre qu'enfin en 2015 on nous présentera un budget, parce que pour les années précédentes, vous aviez raison, ce n'était pas le budget de cette majorité. Moi, je serai heureux de voir le premier budget de cette majorité qui sera présenté, je ne sais pas quand, mais il le sera. Faites attention à une chose : quand vous parlez de difficultés que rencontre la Commune, notamment par rapport à la gestion d'organes satellites tels que le CPAS, la zone de police, etc., il y a des mesures qui ont été prises au niveau du Fédéral et qui ont un impact direct sur les communes et sur la nôtre en matière de dotation des zones de police, d'exclusion des chômeurs avec son impact sur la prise en charge des CPAS, la suppression du financement de la politique des grandes villes. Tout cela a un impact sur notre commune. Et moi j'espère que certains notamment qui siègent dans la majorité au fédéral devront rouvrir ces préoccupations. Enfin, vous parlez souvent de Schaerbeek que vous citez comme exemple... Attention, je vais comprendre que vous aimeriez que Schaerbeek vous accompagne dans la bonne gestion de votre commune; donc, faites vraiment attention à ça...

M. l'Echevin El Khannouss :

... Tu as le sens de l'humour ...

M. Vossaert :

... Ce qui est le plus important, je crois - et là nous avons un consensus que je vois chez les membres de l'opposition - que nous voulons de l'information qui fasse état de la situation financière de la Commune avec, et ça c'est important, l'impact des mesures prises notamment au niveau fédéral sur nos finances, c'est une revendication que je porte également.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, ce soir vous faites une communication bien importante sur le budget. Elle a le mérite certes d'être citée mais il faut rappeler principalement la note de politique générale par rapport à son contenu, sa dimension. J'aurais aimé une communication très circonscrite puisque le Président nous a demandé d'être très circonscrits. Il aurait fallu nous dire que très prochainement nous rentrons dans le principe de l'accompagnement, ç'aurait été plus judicieux et s'arrêter à ce niveau-là. Mais à partir du moment où vous nous étalez un certain nombre d'éléments très précis en termes budgétaires, il est difficile aujourd'hui de s'interroger sur un certain nombre d'éléments puisque cette communication aurait eu le mérite d'exister si elle était étayée par un support chiffré, un support détaillé, un support écrit car précédemment, lors de la présentation du budget il y avait cette note de politique générale qui venait accompagner justement des interrogations, des précisions quant aux chiffres qui ont été commentés en amont. Mais malheureusement aujourd'hui des éléments très importants, très intéressants, détaillés, construits, ont été communiqués mais restent à vérifier puisque nous ne disposons pas en amont de chiffres précis.

Alors avant de parler d'un budget pour 2015, je pense - et je l'ai répété à maintes reprises - qu'on se doit d'être beaucoup plus prudent et qu'on doit d'abord dresser un bilan - et un bilan c'est toujours de l'exercice en cours. Est-ce que, aujourd'hui, on peut expliquer la raison principale du déficit de ce bilan de 2014 où vous nous présentez certes un déficit de 2 millions très circonscrit ? Vous avez énuméré un certain nombre d'explications mais je pense que, aujourd'hui, avant de dresser une note de politique générale sous forme de communication avec des investissements qui vont perdurer, une volonté politique à entreprendre des chantiers aujourd'hui, la priorité aujourd'hui et vu la situation financière et la proposition qui veut notre commune - et là je ne suis pas d'accord avec Monsieur Vossaert qui rappelle qu'il va falloir que la majorité nous présente pour la première fois un budget, je rappelle qu'elle est installée depuis 2012 et je pense qu'elle a eu le temps aujourd'hui de nous présenter un exercice propre à sa volonté politique.

Deuxième élément qui, à mon sens, est très important, les déficits de 2 millions sont une première. Je pense que précédemment et historiquement parlant, la Commune a, malgré les difficultés, toujours su tenir un budget en équilibre, voire même parfois en boni. Donc, c'est une première. Lorsqu'il y a un déficit, eh bien, ça se produit par un malaise, il faut pouvoir l'accepter. Et lorsqu'on propose de s'inscrire dans un programme d'accompagnement, ça se justifie et ça explique le malaise encore aujourd'hui. Vouloir se calquer et justifier notre malaise par le fait que d'autres communes sont dans la même situation n'est pas un mérite en soi. Il faut se distancer par rapport à des communes qui, aujourd'hui, rencontrent des problèmes. Ce n'est pas parce que Evere connaîtrait un problème ou que Schaerbeek et d'autres communes rencontrent des problèmes financiers que Molenbeek qui, historiquement parlant, n'a jamais rencontré de problème, se doit de s'orienter dans la même vision. Je ne suis pas d'accord avec cette philosophie-là, très réductrice à mon sens.

Alors, parler de 2015, c'est très difficile puisque nous avons les mains liées aujourd'hui. Et là je rejoins la majorité de mes collègues, puisque nous avons évoqué les antennes satellites qui sont aujourd'hui la problématique financière de la Commune. Il aurait fallu à mon sens accorder davantage de priorités débattues dans des Sections réunies à ces trois thématiques-là, la LES, Molenbeek Sport, le CPAS, pour pouvoir trouver ensemble des

solutions et des pistes de réflexion et s'accorder sur les priorités d'aujourd'hui qui consistent à savoir comment retrouver au plus vite un équilibre plutôt que de dire qu'on va persévérer dans les chantiers à venir. Or, nous savons très bien qu'il est difficile de pouvoir continuer une politique volontariste comme vous l'avez précisément décrite dans votre communication et la note de politique générale de 2014. Je serai très surpris de voir qu'en 2015 on va très rapidement retrouver l'équilibre - et là je rejoins Michaël Vossaert pour sa remarque par rapport au niveau fédéral – puisque la politique fédérale aujourd'hui ne présage rien de favorable par rapport à ces mesures qui sont très dévastatrices pour l'ensemble de la commune et de Bruxelles. J'aurais aimé encore une fois - je me répète - disposer d'un certain nombre d'éléments chiffrés pour pouvoir ensemble comprendre davantage de mécanismes financiers puisque vous avez parlé de la transparence ...

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui...

M. Achaoui :

... Je termine, Monsieur le Président.

Je ne prends pas souvent la parole, mais quand je la prends j'aimerais bien la compléter...

M. le Président :

La règle est la même pour tout le monde...

M. Achaoui :

... Oui, mais la clarté et la transparence ne sont pas de nouvelles conditions, elles ont toujours existé, ce sont des prérogatives depuis le début et on se doit, à mon sens, rester dans cette lignée, importante à mes yeux...

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je ne vais pas intervenir dans le dossier. Mais, deux fois, j'ai été interpellé sur le fait qu'il n'y a pas eu de réponse donnée par rapport à nombre de chômeurs. Je signale simplement que j'ai répondu par écrit vendredi passée. Deuxième chose, à part être voyant ou translucide ou tout ce qu'on veut, savoir exactement ce qui va se passer au mois de janvier, personne ne le peut ! On a un nombre de personnes exclues qui évolue tous les mois. Le mois passé, on estimait à 749 le nombre de personnes qui seraient exclues, aujourd'hui j'ai encore un chiffre de 653, donc ça varie de mois en mois...

M. le Président :

Monsieur Vandenhove, excusez-moi de vous interrompre mais ce sujet-là a déjà été abordé lors des Sections précédentes et en début de séance... Le point n'a pas à être à l'ordre du jour...

M. Vandenhove :

... Alors, le budget du CPAS est soumis aux mêmes règles que le budget communal...Parce qu'on est satellite de la commune et on est soumis aussi au plan d'accompagnement.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Le mouvement Islam se joint évidemment à toutes ces remarques et argumentations qui ont été émises. Effectivement, on est là devant une communication budgétaire, on n'a pas le budget, on apprend qu'on a un plan d'accompagnement, qu'on sera en quelque sorte mis sous tutelle. Et je me demande si dans ce cas les conseillers communaux n'avaient pas leur mot à dire avant cette décision, des remarques à formuler auparavant. Vous semblez toujours mettre l'accent sur le personnel, est-ce qu'il y aura des licenciements ? Vous parlez aussi de dépenses de transfert importantes par rapport aux satellites, au CPAS, à la LES qui plombent, dites-vous, le budget communal. Je vous rappelle que c'est un service à la population. Notre population est jeune, avec pratiquement 50 % de chômeurs et il y aura bientôt des personnes exclues du chômage... Franchement, je suis contre cette argumentation; vous dites vouloir continuer les investissements, des projets qu'on n'est pas capable d'assumer et pour lesquels on va faire appel à des financiers qui, comme souvent je vous le reproche, sont là, contents par rapport au déficit que vous avez annoncé et sont les premiers à se frotter les mains.

Par rapport à vos politiques menées par vos majorités qui parlent toujours de travail, '*arbeid*' en néerlandais, de faire travailler les gens et puis quand vous dites que les dépenses de personnel sont de l'ordre de 55 % du budget communal c'est quelque chose qui me paraît paradoxal !

Voilà ce que j'avais à dire. En tout cas c'est une matière très importante. Elle soutient vos orientations politiques. Et c'est sur quoi on se base également pour amener notre commune à une situation meilleure. Cela devrait être davantage débattu lors de sections réunies, mieux expliquée, pour qu'on puisse s'associer à ce genre de décision.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Oui, Monsieur le Président.

On a bien entendu la Bourgmestre et on la remercie d'avoir fait cette communication. Je voudrais néanmoins rétablir quelques vérités, s'il m'est possible de le faire ce soir et je pense que c'est le cas. On parle d'un budget vérité, or il faudrait d'abord savoir que l'article 238 de la Loi communale ne parle pas du tout d'un budget vérité mais simplement d'un budget qui doit prévoir les dépenses et les recettes de la commune et de la meilleure façon possible. C'est une loi et c'est invariable pour toutes les majorités, qu'elles soient de gauche ou de droite. Un budget est toujours un budget qu'on doit présenter en quelque sorte, si on reprenait le terme qui est valable pour les personnes privées, en bon père de famille. Donc, il ne s'agit pas du tout de budget vérité; d'ailleurs en 2012, quand on avait présenté un budget 2013 où il y avait un excédent de 138000 euros, je vous avais dit, à cette même place, que les dépenses sont largement sous-estimées et qu'il serait peut-être intéressant de réévaluer la chose, parce que, à ce moment-là, apparemment vous n'étiez pas du tout dans cette conception de budget vérité. Vous parlez de budget vérité parce que vous dites qu'il ne faut pas simplement prévoir les dépenses et les recettes comme le prévoit la Loi communale mais qu'il est plus intéressant de voir vraiment les recettes et les dépenses effectives, comme vous aviez dit. Or, si on regarde votre pratique au niveau du précompte professionnel et du précompte immobilier, on voit que chaque année vous mettez un montant en croissance, alors qu'on sait très bien que la situation socio-économique à Molenbeek se dégrade et que, normalement, votre prudence et votre concept de budget vérité devraient vous amener à réduire ce montant-là d'année en année puisque la situation se dégrade et que les chiffres devraient donc également se dégrader.

Vous parlez d'un budget que vous ne pouvez présenter cette année-ci et vous le présentez comme si vous étiez en train de faire un effort surhumain, or la Loi communale et les règlements généraux sur la comptabilité communale vous obligent à le faire. Normalement on devrait décider de ça après un conseil communal qui aurait dû être réuni à cet effet avant le 31 octobre 2014 pour le présenter. Donc, ce n'est pas du tout des efforts, c'est la loi qui vous impose de le faire, et vous ne le faites pas. Par ailleurs, vous parlez toujours de douzièmes provisoires. Or, il faut encore une fois insister - je l'ai déjà fait l'autre fois mais je désire encore le faire aujourd'hui - sur le fait que vous ne pouvez user de cette faculté par rapport aux douzièmes provisoires selon l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale que si vous avez transmis votre budget avant le 31 du 12 de l'année 2014. Or, vraisemblablement, étant donné le fait que vous n'allez sûrement pas présenter votre budget avant cette date, vous n'allez donc pas être en mesure de lever ces douzièmes provisoires si ce n'est en faisant une délibération spéciale que vous allez devoir soumettre à l'approbation de l'autorité de tutelle. Il est donc faux de dire que vous allez lever les douzièmes provisoires parce que vous n'êtes plus en capacité de le faire.

Vous parlez aussi d'un million d'économies concernant l'emploi, je répète ce que vous avez dit. Et je pense que l'échevin des Finances aurait peut-être mieux présenté la chose, mais vous dites avoir fait des économies, parce que vous auriez mis les bonnes personnes aux bonnes places. Mais, moi, je me demande vraiment ce que ça veut dire, est-ce à dire qu'il suffit de mettre une personne à la bonne place pour pouvoir économiser sur son salaire ? Je ne comprends pas très bien cette présentation.

Je ne peux que finalement regretter que vous deviez être mis sous tutelle, que vous êtes en tout cas dans une étape très avancée par rapport à ça et que, bien qu'ils soient très compétents - c'est pour ça qu'on vous les met d'ailleurs à disposition - que ce soit finalement des technocrates qui vont avoir la responsabilité, qui vont prendre le pouvoir budgétaire ici. Pouvoir qui appartient au Conseil communal mais ce sont les technocrates qui auront finalement le pouvoir de faire des dépenses; cela vous détaxe en tant qu'autorité communale. Moi, j'aurais bien voulu que vous soyez tenus pour responsables de tous les actes que vous posez depuis que vous êtes là et on ne peut que regretter - et c'est ma

dernière parole - alors que vous parlez d'irrecouvrables, que vous présentez une situation très réelle...

M. le Président :

Vous avez eu le temps de terminer...

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Madame la Bourgmestre, face à l'opposition, je me dis qu'il est vraiment difficile de faire plaisir à tout le monde. Si j'ai bien compris, Monsieur Achaoui vous reproche d'en avoir trop dit et Monsieur Ikazban, trop peu ! Pour ma part, je trouve que les récriminations de l'opposition sont un peu surréalistes et c'est avec un certain amusement que j'imagine ce qu'aurait été la réaction de votre prédécesseur si l'opposition avait exigé d'être associée à la préparation du budget. Parce que, honnêtement, c'est bien de ça qu'il s'agit ici. Mais il faut bien que l'opposition s'oppose, et c'est presque rassurant de voir qu'elle a si peu à dire. La vérité c'est que, alors que rien ne vous y obligeait, vous avez réalisé ici un exercice de transparence très complet. Et je ne doute pas que lorsque le budget sera prêt, une Section réunie sera organisée, comme ce fut toujours le cas depuis qu'il y a des Sections réunies, c'est-à-dire depuis deux ans et que tous les points pourront amplement être débattus.

Une toute petite dernière remarque à destination de Monsieur Achaoui quand il parlait de surréalisme : on se demande vraiment comment, sans jamais connaître de déficit, la Commune a réussi à manger lors de la dernière mandature la totalité de son fonds de réserve. Et à Monsieur Van Damme dont les chiffres sur la part du personnel dans le budget de la Commune sont à vérifier, je dirais que ce serait surprenant qu'ils soient vrais, mais même si c'était le cas, on peut se hasarder à cette explication qui fait que peut-être il y a quatre ou cinq ans on ne savait pas exactement combien d'employés il y avait à la Commune.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

L'incident est clos.

#012/17.12.2014/A/0007#

Taxes communales - Redevance sur la délivrance de documents administratifs - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Retributie op de afgifte van administratieve documenten - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Vous voulez une interruption de séance ?

Un instant. Il n'y a pas d'interruption de séance qui était donnée pour l'instant, donc je voudrais savoir pourquoi vous souhaitez une interruption de séance.

M. Ikazban :

Je suis désolé, Monsieur le Président, mais c'est votre choix de ne pas répondre à toutes les questions. Je constate simplement que l'opposition vous demande des comptes et toute l'opposition vous reproche de ne pas avoir parlé de tout ça avant... Je demande l'interruption parce que je souhaite que nous nous concertions... Je veux que vous nous fassiez une proposition claire sur une date... On a demandé des documents...

M. le Président :

Non, non, rien du tout. Nous sommes sur le point 7 :

M. Ikazban :

... On a demandé une interruption de séance....C'est scandaleux !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 24 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 24 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0008#

Taxes communales - Redevances sur la délivrance de pièces et de renseignements administratifs - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Retributie voor het afleveren van administratieve stukken en inlichtingen - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 24 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 24 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

M. Ikazban :

... J'ai demandé une interruption de séance !

M. le Président :

...Ça eut lieu.

#012/17.12.2014/A/0009#

Taxes communales - Taxe sur les constructions et les reconstructions - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op het bouwen en herbouwen – Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0010#

Taxes communales - Taxe sur les terrains non bâtis - Modification pour 2015 à 2018 inclus.

Gemeentebelastingen - Belasting op de niet-bebouwde gronden - Wijziging voor 2015 tot 2018 inbegrepen.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Christian Magérus quitte la séance / verlaat de zitting

Jamal Ikazban quitte la séance / verlaat de zitting

Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting

Houria Ouberrri quitte la séance / verlaat de zitting

Paulette Piquard quitte la séance / verlaat de zitting

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting

Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting

Dirk De Block quitte la séance / verlaat de zitting

Michaël Vossaert quitte la séance / verlaat de zitting

Nader Rekik quitte la séance / verlaat de zitting

Farida Tahar quitte la séance / verlaat de zitting

Hassan Rahali quitte la séance / verlaat de zitting

Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting

#012/17.12.2014/A/0011#

C.P.A.S - Budget de l'exercice 2014 - Modifications budgétaires.

O.C.M.W. - Begroting van het dienstjaar 2014 - Begrotingswijzigingen.

M. le Président :

Nous sommes au point 11.

M. Ikazban :

... C'est une honte ! Vous devez nous l'accorder ... !

M. le Président :

Vous avez eu l'interruption de séance. Vous l'avez demandée et vous l'avez eue !

Monsieur Lakhroufi, vous avez la parole.

M. Lakhloufi :

Je suis un peu surpris par rapport à l'enchaînement des choses, mais on avait quand même quelques remarques à faire...

M. le Président :

On est au point 11 !

M. Lakhloufi :

Oui, mais vous êtes passé du point 7 au point 11. J'enverrai alors mes questions par écrit, mais j'aimerais bien que ...

M. le Président :

Les points 9 et 10 ont été retirés !

M. Lakhloufi :

... J'avais compris. Mais j'avais quelques remarques concernant le point 7, ça concerne toute une série de points par rapport aux taxations, on n'a pas reçu le tableau comparatif par rapport aux montants exigés actuellement. On ne sait donc pas voir s'il y a ou non des augmentations et de combien, je trouve ça dommage, le tableau comparatif aurait pu nous aider dans notre travail...

M. le Président :

On vous donnera les informations, Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, c'est la seule remarque que j'ai à faire.

M. le Président :

Madame l'Echevine Ann Gilles-Goris peut vous répondre, elle a l'information.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Monsieur Lakhloufi, vous savez probablement que la validité des cartes belges va passer de 5 à 10 ans. Dans ce cadre l'augmentation pour une carte d'identité sera de 2 euros. Donc ça passe de 20 à 22 euros, ce qui signifie, quand vous comptabilisez sur les 2 ans, un gain de 18 euros pour le citoyen. Le passeport international est augmenté de 1 euro et sa validité passe de 5 à 7 ans, les certificats de cartes d'identité pour les enfants passent de 1,25 euro à 1,50 euro. Ce sont les seuls changements qui auront lieu.

M. Lakhloufi :

Je vous remercie, Madame l'Echevine.

J'aimerais juste avoir une précision par rapport à un point concernant les permis d'urbanisme, permis en régularisation, il y a quand même un montant assez important de

500 euros. Je voudrais savoir quel était le montant précédent. Est-ce qu'il y a une augmentation ou pas ? On ne sait pas comparer si on n'a pas un document pour le faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Nous sommes donc au point 11. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Il s'agit du point sur le CPAS ? J'ai deux questions. Quel est le montant de la modification et quelle en est l'affectation ?

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Le montant de la modification budgétaire est de 308 000 euros. C'est la conséquence d'une intervention maximale. Pour les personnes qui sont inscrites au registre des étrangers, le SPP Intégration sociale intervenait à 100 %, mais pour une période maximale de 5 ans; ça c'est une application, ça c'est fait à partir de 2013 et on a constaté en 2014 au cours d'une inspection qu'il y avait cette limite de 5 ans. Donc une série de personnes - même si elles ne sont pas transcrites au registre de la population - sont considérées comme telles et le taux d'intervention du SPP Intégration sociale est de 70 % à la place de 100 %, donc ça fait une charge supplémentaire pour le CPAS de 180750 euros. Il y a 102000 euros qui sont des frais médicaux, frais d'hospitalisation, intervention dans les frais et 25250 qui sont des reports de certains projets prévus, avec donc des recettes qui n'auront pas lieu en 2014 et qui sont reportées pour 2015. Ce sont-là les trois gros postes.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Monsieur Ait Jeddig, vous voulez intervenir ? Vous aviez eu la réponse, je veux dire que les réponses par rapport aux questions sur la modification budgétaire ont été déjà données. Vous avez la parole.

M. Ait Jeddig :

Je voulais dire que notre mouvement Islam soutient toujours notre centre d'aide publique dans ses missions et que nos citoyens ne vont pas, comme je l'ai toujours dit, de gaieté de cœur vers le CPAS qui est, en quelque sorte, le dernier maillon de la chaîne. Par rapport à la communication qu'on vient d'avoir, je ne suis vraiment pas d'accord qu'on aille vers une diminution de la dotation de la commune. Au contraire, puisque les difficultés s'annoncent, il y aura des exclusions, notre démographie est forte.

Je vois qu'il y a une diminution de 154.632 euros des rémunérations des travailleurs sociaux. A quoi est-ce dû, à des licenciements, à un souci de plus d'efficacité ? Et, globalement, dans la redistribution de l'aide sociale, je constate aussi qu'il y a une diminution de 1 million d'euros à peu près. Et par rapport à la cellule formation, du service facilitateur de projets, je constate aussi une diminution des apports, c'est ce que j'ai lu dans BO secrétariat. Je voudrais avoir des explications là-dessus, à moins que je me trompe, à moins que les informations qu'on trouve dans le BO ne soient pas vraies...

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Monsieur Vandenhove, vous pouvez apporter une précision complémentaire ?

M. Vandenhove :

Je suis étonné par ce que vous dites parce que, au niveau des assistants sociaux, il n'y a pas eu de diminution mais un engagement de 6 personnes supplémentaires, le reproche qu'on peut faire parfois au CPAS c'est qu'on augmente certaines dépenses ... Et là il y a eu 6 personnes engagées. Un million de moins en redistribution ? Là je suis encore plus étonné, il y a eu plus de redistribution et le poste alphabétisation a augmenté aussi ! Je n'ai pas regardé les chiffres dans BO Secrétariat, j'ai les chiffres du CPAS, je vais vérifier ça, mais alors c'est une mauvaise interprétation des chiffres... Un budget CPAS se fait sur base de recettes-dépenses, de fonctions, de sous-fonctions ... Je vais vérifier cela, mais, à mon avis, il s'agit d'une mauvaise interprétation....

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, je propose que l'on vérifie et qu'on donne l'information après.

Meneer Berckmans, wou u nog een antwoord geven?

Dhr. Berckmans :

Ik wil gewoon de Voorzitter van het OCMW, Meneer Vandenhove, bedanken voor zijn dadelijke antwoord. Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0012#

ASBL Mission Locale - Démission du représentant du groupe ECOLO à l'assemblée générale.

VZW Lokale Missie - Ontslagneming van de vertegenwoordiger van de groep ECOLO in de algemene vergadering.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0013#

ASBL Mission Locale - Désignation du nouveau représentant du groupe ECOLO au Conseil d'Administration.

VZW Lokale Missie - Aanstelling van de nieuwe vertegenwoordiger van de groep ECOLO in de algemene vergadering.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0014#

ASBL Molenbeek-Formation - Démission du représentant du groupe ECOLO à l'assemblée générale.

VZW Molenbeek-Formation - Ontslagneming van de vertegenwoordiger van de groep ECOLO in de algemene vergadering.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0015#

ASBL Molenbeek-Formation - Désignation du nouveau représentant du groupe ECOLO à l'assemblée générale.

VZW Molenbeek-Formation - Aanstelling van de nieuwe vertegenwoordiger van de groep ECOLO in de algemene vergadering.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0016#

Arrêté de fermeture sur base de l'article 9bis de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes - Prise de connaissance de l'arrêté du Bourgmestre pour un établissement sis rue des Déménageurs 21 à 1080 Bruxelles. Sluitingsbesluit op basis van het artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van gifstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, psychotrope stoffen, ontsmettingsstoffen en antiseptica en van de stoffen die kunnen gebruikt worden voor de illegale vervaardiging van verdovende middelen en psychotrope stoffen - Kennisneming van het besluit van de Burgemeester met betrekking tot de inrichting gelegen Verhuizersstraat 21 te 1080 Brussel.

M. le Président :

Le point 16 est une communication relative à un arrêté de fermeture.

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, het is een communicatie...

Dhr. Berckmans :

Ik weet dat het een mededeling is, maar ik wou gewoon vragen – als het mogelijk is – aan Mevrouw de Burgemeester, om hier kort te zeggen ; je sais que c'est une communication mais est-ce qu'on peut savoir, en deux mots, ce qu'il s'est passé ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Ce sont des communications qui sont faites sur base de rapports établis par la police. La personne concernée a la possibilité de se faire entendre par la Bourgmestre. Une décision est prise en conséquence. Le Bourgmestre ou la Bourgmestre a la possibilité de procéder à des arrêtés pour des questions liées à l'utilisation de substances illicites ou pour des questions de tapage ou de nuisances dans le quartier. Il n'y a pas lieu de rentrer ici au conseil communal dans l'aspect pratique et concret dans la mesure où il y a toujours des enquêtes qui sont en cours. Nous nous limitons donc à communiquer l'arrêté de fermeture.

Dhr. Berckmans :

Je comprends mais je pose seulement la question de savoir ce qu'il s'est passé.

Dank u.

Mme la Bourgmestre :

A huis clos.

M. le Président :

Il n'y a pas de vote pour ces points...

M. Ait Jeddig :

J'apprécie quand il s'agit de lutter contre le trafic de drogue. Je suis d'accord qu'il faut essayer de guérir les consommateurs qui sont malades C'est un arrêté de six mois, si j'ai bien compris. Donc après cela, il pourra rouvrir l'établissement. Le tenancier n'a pas de compte à rendre ?

Mme la Bourgmestre :

La responsabilité de la Commune, c'est de pouvoir prendre des arrêtés de fermeture qui s'étendent entre trois et six mois.

M. le Président :

On précisera peut-être à huis clos, le cas échéant.

#012/17.12.2014/A/0017#

Arrêté de fermeture sur base de l'article 9bis de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes - Prise de connaissance de l'arrêté du Bourgmestre pour un établissement sis chaussée de Merchtem 81 à 1080 Bruxelles.

Sluitingsbesluit op basis van het artikel 9bis van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van gifstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, psychotrope stoffen, ontsmettingsstoffen en antiseptica en van de stoffen die kunnen gebruikt worden voor de illegale vervaardiging van verdovende middelen en psychotrope stoffen - Kennisneming van het besluit van de Burgemeester met betrekking tot de inrichting gelegen Merchtemsteenweg 81 te 1080 Brussel.

M. le Président :

Le point 17 est également une communication sur le même sujet.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

#012/17.12.2014/A/0018#

**Fabrique d'église de la Résurrection - Adaptation indemnité de logement.
Kerkfabriek van de Verrijzenis - Aanpassing woonstvergoeding.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0019#

**Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste : Compte 2013.
Kerkefabriek Sint-Jan de Doper : Rekening 2013.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0020#

**Maison Laïque "Lucia De Brouckère" - Compte 2013.
Maison laïque "Lucia De Brouckère" - Rekening 2013.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est une demande de participation aux frais. Le mouvement Islam, pour montrer son respect vis-à-vis de toutes les croyances, approuve ce point, contrairement à certains mouvements laïques - que je ne vais pas qualifier d'intégristes - qui se manifestent par leur expression dans certains médias qu'ils tiennent et où on a entendu ce qu'ils ont dit par rapport aux dotations qui ont été données aux églises, information donnée par Sud-Presse. On essaye de scandaliser la population par rapport aux croyants qu'ils soient catholiques ou autres. Je voudrais clairement dire que le mouvement Islam est pour le respect des croyances et lutte pour le bon vivre ensemble. Donc je ne peux qu'approuver ce point.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Nous donnons notre accord pour le point 20, le point suivant et particulièrement pour le point sur l'église anglicane. Je veux dire que la Belgique respecte toutes les religions et les autres convictions. Pour notre part, avec mon collègue Youcef Lakhroufi aussi, on a toujours approuvé sans problème les budgets des fabriques d'église. Donc, pour nous, tous ces points sur les fabriques d'églises, la maison laïque, l'église anglicane, on les approuve.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

On peut donc approuver le point 20 ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0021#

Fabrique d'église de la Résurrection - Budget 2015.

Kerkfabriek van de Verrijzenis - Begroting 2015.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais simplement dire que pour le point 21, pour la Fabrique d'église de la Résurrection, quand on voit les détails, il est indiqué que c'est réparti entre les communes de Molenbeek et d'Anderlecht. Or, au point 18 on parle de Dilbeek. Je me demande donc si Dilbeek ne fait plus partie de la réorganisation.

M. l'Echevin Haouari :

Effectivement un point avait été introduit à un Conseil communal durant l'année 2014 pour dire que Dilbeek n'en faisait plus partie.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0022#

Fabrique d'église Anglicane unifiée - Budget 2015.

Kerkfabriek Eéngemaakte Anglicaanse kerk - Begroting 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0023#

Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

Christian Magérus entre en séance / treedt in zitting

Jamal Ikazban entre en séance / treedt in zitting

Abdellah Achaoui entre en séance / treedt in zitting

Houria Ouberrri entre en séance / treedt in zitting

Paulette Piquard entre en séance / treedt in zitting

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting

Amet Gjanaj entre en séance / treedt in zitting

Jef Van Damme entre en séance / treedt in zitting

Dirk De Block entre en séance / treedt in zitting

Michaël Vossaert entre en séance / treedt in zitting

Nader Rekik entre en séance / treedt in zitting

Farida Tahar entre en séance / treedt in zitting

Hassan Rahali entre en séance / treedt in zitting

Tania Dekens entre en séance / treedt in zitting

#012/17.12.2014/A/0024#

asbl « Molenkids » - Approbation du contrat de gestion entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et «Molenkids asbl».

Vzw “Molenkids” - Goedkeuring van het beheerscontract tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw “Molenkids”.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Je tiens à féliciter la majorité qui a le quorum aujourd'hui, sans nous. Je me réjouis de voir que vous êtes tous présents. J'aimerais quand même demander quatre minutes de suspension de séance pour la raison suivante : avec toutes les histoires d'aujourd'hui, le budget, la presse, etc., je n'ai pas eu le temps de regarder la convention. J'aimerais, comme je suis membre du CA des asbl, jeter vite un coup d'œil.

J'ai une autre question supplémentaire sur les deux asbl en matière de déontologie, aussi bien du côté francophone que du côté néerlandophone : les conseillers communaux qui sont membres des AG peuvent-ils participer à la discussion, au vote ?

M. le Président :

J'ai d'abord une demande d'intervention de Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Une petite question de clarification, plus par rapport à la manière dont vont être gérées les asbl à long terme. Je joins les deux points - asbl néerlandophone et francophone - et j'aurais voulu savoir si, à terme, il est prévu (je crois que l'asbl néerlandophone englobait toutes les structures d'accueil néerlandophones anciennes et nouvelles alors que du côté francophone il existe actuellement trois structures qui dirigent les crèches) un transfert intégral, par exemple, des crèches communales OLINA et puis les asbl qui gèrent les nouvelles structures d'accueil. Je voudrais savoir s'il y avait un plan pour les années futures ou si les choses vont rester telles quelles.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, si vous me permettez de prendre une minute et intervenir au nom des quatre groupes qui sont sortis...

M. le Président :

Non, non. On est au point 24 !

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Ik zou graag over de twee VZW's, zowel de Nederlandstalige als de Franstalige, of wij, deontologisch gezien, als gemeenteraadsleden die lid zijn van de algemene vergadering, bij die bespreking aanwezig zijn, of beter afwezig? Of wij meestemmen of niet meestemmen?

En ten tweede, we hebben vandaag op initiatief van schepen Annalisa Gadaleta het genoegen gehad de nieuwe crèche te bezoeken in De Cockstraat. Ik denk dat iedereen tevreden was. Dus de leden van de algemene vergadering, ik wens die hier te feliciteren om de opening van de crèche gisteren zo vlug mogelijk gerealiseerd te hebben. Ik zou graag, vóór de stemming, een antwoord hebben op mijn vraag of wij moeten meestemmen of niet.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

La parole à Madame Tahar, sur le point 24.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Concernant le point 24 sur l'asbl Molenkids, j'ai une question sur l'octroi de subside annuel. Je lis ici que la Commune s'engage à verser une subvention. On ne dit pas à combien elle sera fixée. Avons-nous déjà une idée sur le montant qui sera alloué à la bonne marche de cette asbl et quand ce montant sera-t-il versé à cette asbl ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Meneer Berckmans, in verband met uw vraag over de gemeenteraadsleden : die overeenkomsten van de punten 24 en 25, leggen de samenwerking vast tussen de Gemeente en de VZW, dus het lijkt me logisch en aangeraden dat de gemeenteraadsleden die deel uitmaken van de algemene vergadering aanwezig zijn en ook meestemmen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Concernant Molenkids, la question était de savoir s'il y avait une évolution dans les structures, sur le fait que OLINA va rester telle quelle ou sera amenée à grandir ? Madame Vande Maele va vous répondre.

M. Berckmans :

... Ma question est sur les conseillers communaux membres des AG des deux asbl...

M. de Voorzitter :

Mevrouw Gadaleta heeft u geantwoord.

Dhr. Berckmans :

Je n'avais pas d'autre question.

M. le Président :

C'est à Madame Tahar, la question.

Mme la Bourgmestre :

Vous avez posé une question sur le budget d'une asbl ...

M. le Président :

Madame Tahar, vous avez la parole.

Merci.

Mme Tahar :

Je répète ma question qui est très simple et précise. On parle ici d'un contrat de gestion entre la Commune et cette nouvelle asbl, Molenkietjes. La commune s'engage visiblement à lui octroyer un subside annuel. Ma question est la suivante : avons-nous, à ce jour, connaissance du montant de la subvention qui sera alloué à cette asbl ? Et, dans l'affirmative, quand sera-t-il alloué ? Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

A ce jour nous n'avons pas de montant exact puisque celui-ci sera prévu dans le budget communal. Je précise que ce sont des crèches qui ne fonctionnent pas encore. Laissons le temps aux infrastructures de s'ouvrir pour qu'on puisse prévoir le budget.

M. le Président :

Merci. Non, désolé, Madame Piquard, la réponse du Collège est déjà donnée.

On peut approuver le point 24?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 27 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 27 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0025#

Asbl « De Molenketjes » - Approbation du contrat de gestion entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl « De Molenketjes ».

Vzw "De Molenketjes" - Goedkeuring van het beheerscontract tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw "Molenketjes".

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, si vous le permettez, je prends la parole pendant une minute, - et je ne vais pas être polémique - au nom des quatre formations politiques qui viennent de sortir, c'est-à-dire le PS, le SPA, les FDF et le PTB, pour dire trois choses que nous partageons conjointement, les quatre formations ensemble. Un, nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de travailler et surtout sur le fait de ne pas accorder une suspension de séance. Nous croyons que c'est un élément essentiel que de faire régner la démocratie et le respect de chacun dans cette enceinte. Nous regrettons fortement que nos

demandes ne soient pas acceptées et nous envisageons de porter plainte par rapport à ça, mais je ne polémiquerai pas plus maintenant.

Deux, nous allons déposer dans un bref délai une demande de convocation d'une séance extraordinaire pour discuter du budget parce que nous trouvons que nous n'avons pas eu les informations auxquelles les conseillers communaux devraient avoir droit, nous n'avons pas eu un débat correct à ce sujet. Et, trois, nous assisterons au reste du Conseil car nous trouvons que c'est trop important de le laisser à une majorité qui peine à faire respecter les droits de l'opposition.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Nous sommes au point 25. Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Figurez-vous que je ne sais plus si on est au point 25 ou... En tout cas, c'est plutôt sur la convention avec Molenketjes dont je voudrais parler, c'est le point 26, si je ne m'abuse...

M. le Président :

Il s'agit ici du contrat de gestion.

Mme Piquard :

On parle de la caution de 2.000 euros... Alors, ça sera pour le point 26.

M. le Président :

OK. Merci. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 27 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 27 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0026#

Crèche Harlekijntje sise rue des Béguines, 101 - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL Molenketjes.

Kinderkribbe Harlekijntje gelegen Begijnenstraat 101 - Gebruik van de lokalen bestemd om een kinderdagverblijf te ontvangen door de VZW Molenketjes.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'occuper, je veux dire que c'est la crèche Arlequin actuelle qui va céder un rez-de-chaussée. Donc, le libellé de votre délibération n'est pas correct. Et dans la convention, on demande une caution, donc pour le local cédé à titre gratuit à une asbl en cours de création - c'est une chance -, mais, en revanche, on demande une caution de 2000 euros qui va être bloquée jusqu'à la fin de la convention qui se situe au 31 décembre 2019. Je trouve ça un peu bizarroïde, alors qu'on n'arrive pas à joindre les deux bouts au niveau budgétaire. Je suggérerais plutôt qu'on demande alors une caution minimaliste de 500 euros et qu'au moins les 1500 autres euros restants puissent servir au fonctionnement de l'asbl.

Je vous remercie de m'avoir enfin écoutée.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Avec plaisir.

Merci Madame Piquard pour votre question. Le montant de la caution a été discuté avec les représentants de l'association; ça ne leur pose pas de problème, étant donné qu'ils bénéficient, par ailleurs, de subsides de la Communauté flamande. Donc, comme les différentes parties sont d'accord, je ne peux pas accepter des modifications qui sont présentées en séance et qui remettraient en cause la bonne collaboration entre, d'une part, l'administration communale et, d'autre part, l'association.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 28 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 28 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0027#

Signature d'un contrat-cadre entre l'Agence Régionale du Commerce Atrium et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Ondertekening van een raamovereenkomst tussen het Gewestelijk Handelsagentschap Atrium en de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pas de question ?

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

J'aurais souhaité avoir plus d'information concernant ce contrat qui est peut-être une prolongation des précédents contrats. C'est peut-être pour ça que vous ne présentez pas le point. Je fais une petite remarque sur le point en général.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur Vossaert.

Comme vous l'avez rappelé, effectivement, c'est une prolongation par rapport aux conventions qui étaient en vigueur entre la Région, les atriiums et les communes. Il faut savoir qu'il y a eu une réforme très importante des atriiums, réforme qui est encore en train d'être finalisée. De quoi s'agit-il ? On a réorganisé l'ensemble des différentes antennes atriiums sur l'ensemble du territoire des 19 communes. Anciennement, Atrium intervenait pour suivre certains noyaux commerciaux mais pas sur l'ensemble du territoire. Il a été décidé sous l'ancienne législature que, dorénavant, le plan d'action des atriiums couvrirait l'ensemble du territoire. Et dans ce cadre-là, il y a eu une proposition de fusion de toute une série d'antennes d'atriiums. En ce qui concerne Molenbeek, vous savez qu'il y avait deux antennes et demie - pourquoi deux antennes et demie, parce qu'il y en avait une dans le Molenbeek historique, une autre au Karreveld et une autre qui était cogérée avec la commune d'Anderlecht et qui était située à la chaussée de Ninove. Aujourd'hui - et ça été l'objet d'une discussion lors de la précédente assemblée générale qui s'est déroulée vendredi dernier où, je tiens à le rappeler, l'ensemble des formations politiques sont représentées et où nous avons évoqué la future mutation, à savoir si oui ou non nous fusionnons les asbl, ou si nous procédons à leur dissolution pour passer à un autre mode de fonctionnement qui est celui repris dans le cadre de cette convention très importante mettant en place un nouveau mode de fonctionnement, même si au niveau structurel ça reste le même type avec une convention tripartite région-commune-atrrium. Mais nous allègerons la structure de fonctionnement en décidant ou pas, en fonction de ce que préconiseront les membres de l'AG au mois de mars, de supprimer les asbl. Car, il faut savoir que gérer une asbl, c'est très lourd; ça nécessite évidemment des réunions régulières au regard de la législation sur les asbl. Alors qu'ici avec la nouvelle proposition qui est faite dans le cadre de ce contrat, il s'agit de travailler avec des comités de pilotage qui regrouperont aussi des représentants des noyaux commerciaux. Les actions fortes qui seront menées, je l'ai évoqué tout à l'heure, dans le cadre des regroupements des commerçants de la chaussée de Gand, consistent à faire au mieux avec les moyens qui sont les nôtres pour pouvoir apporter notre soutien au développement des noyaux commerciaux.

En terme de moyens, la Commune intervenait évidemment chaque année avec un subside pour cofinancer le fonctionnement des trois asbl, subside qui couvrait, entre autres, les frais de fonctionnement, donc les loyers, les dépenses énergétiques. Il est clair que dans le cadre de cette fusion, voire de cette dissolution, les moyens qui sont alloués par la Commune vont être revus à la baisse évidemment. Nous nous inscrivons toujours dans ce

partenariat important parce que les atrioms ont quand même une spécialité car ils ont la maîtrise de toute une série de mesures qui pourraient être apportées aux commerçants pour développer leur activité. Par exemple, par rapport à cette législation régionale extrêmement stricte sur les publicités et les enseignes dans les magasins, très nombreuses dans certaines artères et souvent illégales, les PV dressés taxent fortement les commerçants qui, souvent, ont repris des commerces, le rôle des atrioms est d'accompagner ces commerçants, via des primes, pour notamment les aider à placer de nouvelles enseignes et à se mettre en conformité avec la législation régionale. Les atrioms ont donc un rôle très important à jouer dans le cadre de la nouvelle dynamique de développement économique au niveau local. Et nous attendons la décision du nouveau ministre de tutelle pour voir si sa politique continue dans la même voix ou s'il vient avec de nouvelles propositions. Pour l'instant nous continuons. Et c'est pour ça que nous vous proposons aujourd'hui cet accord-cadre qui permet de poursuivre la collaboration commerçants- atriom-Commune.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 27 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 27 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0028#

Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC14.037.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR14.037.

M. le Président :

Il fallait demander la parole, à ce moment-là, Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

On se tue à la demander, mais vous êtes très injuste aujourd'hui, et très strict mais dans un sens qui n'est pas positif ! Vous ne jouez pas votre rôle de tribun de cette assemblée.

M. le Président :

Si, si, je joue parfaitement mon rôle...

Allez-y, sinon je vous coupe la parole.

M. Gjanaj :

Nous justifions notre abstention en disant que nous voulons, d'une part, que soit mis en place très rapidement le groupe envisagé au départ, lors de votre déclaration de politique générale et qui vise à mettre ensemble tous les acteurs. Il est nécessaire de les mettre

ensemble justement, de sorte qu'ils puissent travailler ces thématiques, surtout en ce temps de crise où il est très important d'aller à la rencontre de la demande des petites et moyennes entreprises qui fournissent par ailleurs la majorité des emplois en région bruxelloise et à Molenbeek. D'autre part, nous voudrions que vous intégrez la réflexion et les plans d'action qui sont menés dans le cadre de ces atriiums dans votre présentation d'hier sur les stratégies à long terme par rapport aux quartiers, que soit donc intégrée la réflexion de ces acteurs-là dans l'approche générale sur les pôles de développement dont vous avez parlé.

Merci, Monsieur Eylenbosch, pour votre patience.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Madame Evraud sur le point 28, il s'agit d'une communication ! Et je voudrais rappeler - et c'est le dernier point sur lequel on va s'attarder - que ces communications, un, se trouvent dans le budget et, deux, que vous avez la possibilité de les consulter au Secrétariat communal. Ici, on ne parle que du mode de financement et de l'imputation budgétaire.

Mme Evraud :

Donc, je vais me faire tirer les oreilles, Monsieur le Président. Je me demandais pourquoi une somme importante de 85.000 euros pour du mobilier urbain. Voilà, c'était une information plus positive. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je voudrais faire remarquer par rapport à la communication relative aux travaux publics de voirie que celle-ci a été écrite deux fois. Est-ce une erreur ? Parce que la nature est visiblement différente, à lire le point 28 : '*communication relative aux voiries, travaux de marquages routiers*', avec un montant de 110.850 euros, et juste en-dessous, la même communication avec le même montant et le même article. Est-ce que c'est un double ? Deuxièmement, quelles sont ces voiries et de quel type de marquage il s'agit ? Et est-ce que vous avez déjà une idée de la date du début et de la fin des travaux ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Comme l'a rappelé Jamal, vous avez apparemment la tête dure... Par rapport à la communication budgétaire, les dépenses sont importantes et ce qui plombe réellement le budget communal et d'autres budgets c'est ces dépenses d'investissement qui font toujours appel à nos amis banquiers entre guillemets. Donc, je m'abstiens, tant que vous ne compreniez pas les effets réels de ces dépenses, alors qu'on parle d'une mise sous tutelle...

c'est quand même grave; vous dites que cette décision de faire appel à des banquiers dépend d'autres niveaux de pouvoir...Alors, je m'abstiens.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Gypers, parce qu'il y a une question sur une communication qui serait en double.

M. l'Echevin Gypers :

Non, les points ne sont pas doublés... Tout est dans le B.O.

M. le Président :

...Le dossier se trouve à la commune, si vous souhaitez le consulter.

Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 27 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 27 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0029#

Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC14.038.

Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR14.038.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 27 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 27 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0030#

Accord de coopération entre l'Etat fédéral en la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation du Protocole - « 5.6.1-réaménagement du parc Marie-José » à Molenbeek-Saint-Jean - CC14.036.

Samenwerkingsakkoord tussen de Federale overheid en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring van het Protocol - « 5.6.1 – herinrichting van het Marie-Josépark » te Sint-Jans-Molenbeek - GR14.036.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Heureusement qu'il ne s'agit pas ici d'une communication, j'espère que je vais obtenir une réponse à ma question qui, de nouveau, sera très brève. J'ai lu le document dans le B.O. et je n'ai pas constaté la période concernée par le réaménagement du parc Marie-José, vous ne mentionnez ni le début ni la fin des travaux. Peut-on avoir plus d'informations sur cet accord de coopération ? Ce serait quand même intéressant de les avoir, pour pouvoir voter après.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik heb twee korte vragen. Wat houdt dit concrete in? En twee, wat zijn de eventuele financiële gevolgen voor de Gemeente?

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci. Je voulais savoir la durée des travaux et ce qu'on va faire des animaux des étangs pendant cette période-là. On va les mettre au Karreveld, les ...manger ? Et, surtout, est-ce qu'on va maintenir la piste de santé qui, je le constate, est assez pratiquée, si je puis m'exprimer ainsi.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Je rejoins la demande de Madame Tahar et Madame Piquard. Je souhaiterais aussi connaître le timing par rapport à ce subside et la manière dont les travaux vont être organisés; parce que je trouve que le parc a vraiment, en l'état actuel des choses, une piètre figure. Je me souviens d'une interpellation concernant le parc Marie-José - parce que c'est un problème d'environnement, de sécurité et de propreté - où j'avais évoqué une porte qui était entrouverte, cassée. Et cela fait plus d'une année, et le parc est soit disant fermé à

certaines moments, mais à cet endroit-là c'est toujours ouvert; c'est tout à fait inconcevable et ce n'est vraiment pas une image de bonne gestion de le laisser dans cet état-là.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Meneer Berckmans, het gaat dus over een som van 1.500.000, volledig betaald door Beliris, en het betreft de volledige heraanleg van het park. Dat wil dus zeggen dat de vijvers heraangelegd worden, dat de wegen heraangelegd worden, en dat ook al het groen herbekeken wordt in het nieuwe concept dat we nu zien. Dat de vijvers volledig dicht liggen door de bladeren, en omdat het park eigenlijk een bos geworden is. Er gaan dus een groot aantal bomen rond het water verdwijnen, en er gaan ook middelen ingezet worden opdat de vijvers niet meer zouden aanladen.

Les autres questions se rejoignent un peu toutes, je crois. Dans le cadre de l'accord de coopération-convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concédée à Beliris pour la réalisation des travaux de rénovation de l'ensemble du parc Marie-José, le montant maximum pris en charge par Beliris est de 1,5 million, TVA comprise, et les suppléments éventuels seront pris en charge par la Commune.

Le début des travaux est prévu pour 2015. C'est tout ce que Beliris nous donne comme information.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 27 votes positifs, 1 vote négatif, 13 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 27 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 13 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0031#

Travaux Publics - Rénovation lourde d'un pavillon scolaire et de divers locaux de l'école communale n°11, sise chaussée de Ninove, 1001 - Modification des annexes du cahier des charges - CC14.039.

Openbare Werken - De zware renovatie van een schoolpaviljoen en van verschillende lokalen van gemeenteschool nr. 11, gelegen Ninoofsesteenweg,1001 - Wijziging van de bijlagen van het bestek - GR14.039.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste un doute que l'Echevin pourra peut-être lever : le montant qui est mentionné dans cette délibération a-t-il changé ? J'ai l'impression qu'il a été modifié par rapport au précédent montant. Si c'est oui, j'ai des questions subsidiaires. Je voudrais savoir si, miraculeusement, l'estimation est inférieure - ça m'étonnerait -, ou alors on a changé le plan et ce qui est prévu, car je pense, de mémoire, qu'il y avait des rénovations de pavillons, de salles de sports, réfectoires, cours... il me semble que c'était plus élevé, on avait d'ailleurs discuté de ce point-là.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Het is hier niet gemakkelijk met die pagina's die niet genummerd zijn! Het gaat hier over punt 31. Ik had graag geweten welke werken er hier juist zijn. En ook in verband met de planning.

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen. Pardon, à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

En fait, j'ai fait une erreur au point précédent où je voulais voter 'pour'. C'est ce que je voulais signaler.

M. le Président :

Merci. Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen.

M. de Schepen Gypers :

Meneer Berckmans, het gaat over een punt dat al op de Gemeenteraad geweest is en identiek was. Er is een probleem met de voorgedij die een aantal technische vergissingen gezien heeft bij het studiebureau, en dus dienen we dit punt terug in met de aangepaste lastenboeken. Daar gaat het dus over.

Monsieur Ikazban, il s'agit exactement du même montant mais l'arrêté de suspension du projet par la tutelle régionale suite à des erreurs techniques du bureau d'études dans le cahier spécial des charges impose, après correction, une nouvelle approbation par le Conseil communal. Alors, les travaux sont envisageables à partir de septembre 2015. C'est donc la raison pour laquelle on réintroduit le même point.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

41 votants : 41 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

41 stemmers : 41 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0032#

Ecole 16 - Réaménagement des cours de récréation - Projet - CC14.040.

School 16 - Herinrichting van de speelplaatsen - Ontwerp - GR14.040.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

J'aurais voulu savoir de quelle cour on parle, car apparemment il y en a plusieurs, et j'aurais voulu savoir aussi le début et la durée des travaux. J'espère que c'est en 2015 parce que la grande cour n'est plus en bon état, et j'espère surtout qu'on ne va pas toucher à l'espace-cour-herbe de la crèche '*Les Petits Poucets*'. Quelles sont les mesures envisagées durant les travaux, notamment pour les enfants dont les classes sont au rez-de-chaussée et qui pourraient être incommodés par le bruit et pour les locaux qui seront en travaux ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Concernant le réaménagement de cette cour de récréation pour laquelle un budget de 452000 euros serait alloué, envisagez-vous d'installer un parc d'attractions ? Qu'est-ce qui justifie l'importance de ce budget ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je vois que ce point est à nouveau à l'ordre du jour, parce que déjà lors de la législature précédente, et même au début de cette législature on a prévu un réaménagement des cours de l'école 16. Il y a eu pas mal d'accidents avec les enfants, etc. et je me réjouis donc de voir que de nouveau il y a un chantier pour repenser le réaménagement de ces

cours de récréation pour lesquelles il y a depuis très longtemps une demande de la part des enseignants et des encadrants de cette école.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

On avait notamment un service pavage, pour donner un exemple, toute la terrasse avant du Sippelberg a été faite par ce service. C'est toujours en excellent état, c'est bien fait. Avant, la terrasse était en mauvais état et présentait un danger pour les gens. Simplement, un montant pareil, alors qu'on n'arrête pas de parler de budget et de difficultés budgétaires dans cette commune, est-ce qu'il n'y avait pas moyen là de faire autrement ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Voilà, il s'agit du réaménagement complet des cours de l'école 16, section maternelle et primaire. Le montant de 450.000 euros, c'est une estimation et qui est certainement plus élevée que le coût réel. Mais le problème, c'est que si on met une estimation qui est trop près de la réalité et que ça dépasse, on doit tout réintroduire et refaire tout un dossier. C'est pour cela qu'on met une estimation qui est plus élevée, pour être sûr que la Tutelle ne va pas nous demander de réintroduire le dossier.

C'est un point qui revient de nouveau, vous l'avez déjà voté et c'est de nouveau un arrêté de suspension par la Tutelle régionale, de l'attribution du marché, à la suite d'une erreur administrative dans la publication de l'avis de marché.

L'arrêté nécessite la relance du marché et l'exécution du projet est reportée à la période juillet-août 2015. Ça répond à la question de Madame Piquard qui demande ce qu'on fait avec les enfants. Donc, on fait les travaux en juillet et en août.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il n'a pas répondu à ma question, mais ce n'est pas grave, j'ai l'habitude. Mais sur la remarque de Monsieur Gypers, qui dit qu'il surestime volontairement le coût, c'est quand

même assez surréaliste, on n'arrête pas de nous dire depuis le début de la séance tout le contraire, qu'il faut un budget vérité, qu'il faut des estimations vérité. Monsieur l'Echevin des Finances nous avait expliqué longuement et habilement le fait qu'un des problèmes de la commune, c'est l'extraordinaire, où on prévoit des budgets qui ne sont réalisés qu'à 30 pourcents. Je suis assez surpris de la réponse de l'Echevin qui dit qu'on surestime volontairement pour être certain que la Tutelle... Mais justement, est-ce que la Tutelle ne va pas vous demander de revoir votre copie à nouveau ? En tout cas, cette remarque est totalement contradictoire par rapport à tout votre discours depuis le début de ce conseil communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je découvre, grâce à l'Echevin, le principe de surestimation au niveau budgétaire. Je voudrais juste, pour avoir une petite idée, lorsqu'il surestime, il le fait à quelle hauteur ? Deux fois plus, trois fois plus ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

M. l'Echevin Gypers :

Je voudrais répondre, ici, c'est à la demande de la Tutelle elle-même qu'on fait ça. Ce sont nos techniciens et les techniciens de la Tutelle qui se mettent d'accord sur un montant et qui disent comment procéder. Je crois que c'est de l'ordre de 10 à 15 pourcents, de façon à ce que le marché ne soit pas rejeté. C'est un marché public et nous sommes tenus d'examiner ce que les 4 ou 5 entrepreneurs vont nous soumettre et il suffirait qu'il n'y en ait aucun qui soit en dessous, pour que nous soyons obligés de prendre le moins cher, mais qui dépasserait quand même ce que nous avons budgété et donc il faudrait recommencer toute la procédure et revenir ici avec un autre montant. Ça veut dire qu'au lieu de faire ces travaux de la crèche l'année prochaine, on les ferait dans deux ans.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'entends l'Echevin qui précise que cette surestimation est faite en collaboration avec la Région, avec la Tutelle, c'est bizarre parce qu'il y a quelques minutes, il a dit tout le contraire. C'est un peu particulier !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 27 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 27 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0033#

Nouvelle Loi Communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 27 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 27 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0034#

Marché de services - Mission d'étude- Elaboration d'une Vision d'Avenir pour le Développement Urbain de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean - Avis de marché, mode de passation du marché, mode de financement de la dépense.

Dienstverleningscontract - Onderzoeksopdracht - Uitwerken van een Toekomstvisie voor de Stedelijke Ontwikkeling van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek - Aankondiging van de opdracht, wijze van gunning, vastlegging van de uitgave.

M. le Président :

Je dois vous dire que le texte qui se trouve actuellement dans BO a été légèrement modifié, dans le sens où l'article 3 qui indiquait qu'il y avait un engagement de 180.000 euros à l'article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice a été remplacé par un article 3 : « de recourir à la procédure négociée avec publicité belge » et un rajout d'article 4 : « de financer la dépense susmentionnée par fonds d'emprunt ».

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je veux d'abord signaler qu'on votera favorablement sur ce point. On estime que c'est quelque chose de positif de pouvoir élaborer un plan. On a eu l'occasion, en section réunies, de constater la qualité du personnel lors de cette présentation.

Par contre, nous avons fait quelques remarques. Si on peut venir aujourd'hui avec un plan et un énorme schéma directeur, c'est parce que la commune de Molenbeek a une expérience assez importante dans la réalisation et l'aboutissement des contrats de quartier, puisqu'on en a réalisé près de douze. Mais nous pensons qu'il est important que le Conseil communal soit associé à la réflexion et à la vision de ce plan directeur. C'est un schéma qui

dépasse la législature, qui dépasse les majorités, quelles qu'elles soient. Ce plan démontre bien également tous les enjeux qui sont liés à la mobilité, tous les enjeux qui sont liés au stationnement, on l'a encore vu en début de séance avec l'interpellation citoyenne. Avec toutes les décisions importantes que nous allons devoir prendre, il nous semble important que la commune reste aux commandes, pilote du début jusqu'à la fin, même s'il y a une nécessaire collaboration avec la Région, même s'il y a des pans entiers de la mobilité qui vont passer sous giron régional. Mais néanmoins, en ce qui concerne le stationnement, il faut que ça reste sous les commandes de la commune. On mettra certainement plus ou moins deux ans pour avoir un résultat final, il me semble donc important de prendre ici l'engagement de venir présenter ça au conseil communal assez régulièrement. Il semble important d'acter notre demande et de marquer votre accord, parce que l'ensemble des conseillers doivent pouvoir participer à l'élaboration de ce schéma directeur, de cette vision d'avenir de plusieurs générations dans Molenbeek.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Le GIC a été agréablement surpris par la présentation qui a été faite hier en sections réunies. On a eu une véritable vision globale qui a été proposée et il y avait vraiment des éléments très intéressants et j'espère que cette vision va être adaptée au fil du temps et que les forces directrices seront maintenues, notamment en particulier cette idée que j'ai trouvée très intéressante, de parc mangeable. Ça favorise les circuits courts, la consommation de qualité et en tant que GIC, je trouve qu'il est important de pouvoir mobiliser les réserves locales, les possibilités de mobiliser des sources locales.

Néanmoins, nous avons aussi des éléments que nous avons communiqués hier, qu'on n'a pas retrouvés dans ce plan. Au niveau de la jonction chaussée de Gand-Dansaert, ça fait des années qu'on essaye de trouver une collaboration par rapport au développement de l'économie locale avec la Ville de Bruxelles, sur cet axe important où il y a une véritable séparation et frontière.

On a trouvé aussi et on l'a proposé hier, qu'il pourrait y avoir une référence au passé industriel et au passé du commerce fluvial molenbeekois. J'avais dit qu'une grande partie de nos quartiers avaient porté le nom de « petit Manchester ». Je crois qu'il était aussi intéressant de garder cet encrage historique, cette idée que Molenbeek a été dans le passé un fleuron de l'industrie et un fleuron du commerce.

On trouve également que dans les différents pôles qui ont été aménagés, il manque un pôle, le développement des technologies tournées vers l'avenir. Je pense que c'est vraiment important et on pourrait faire la symbiose entre un côté industriel et un côté technologie.

Enfin, et je crois que c'est le point le plus important, il y a ce fameux parc urbain, cet espèce de « Central Park » qui est imaginé au cœur de la ville, à la porte de Ninove. On trouve cette idée très bonne, que ça va favoriser la convivialité, que ça va favoriser la détente et participer à l'adoucissement de la vie à Molenbeek, vie urbaine intense, bruyante

et polluée. Nous soutenons ce qui nous a été présenté et j'espère qu'on tiendra compte des remarques qu'on vient de formuler également.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Comme j'ai dit aussi en sections réunies, je trouve que la commune se doit de rêver et d'envisager vraiment une politique intégrale sur la commune. Je veux soutenir absolument ce point-là. Je trouve qu'on discute trop peu de points sur la politique à long termes où les gens peuvent s'exprimer sur une politique globale et transversale. Je l'ai dit aussi aux sections réunies qu'un plan comme ça ne peut se constituer que sur base d'un sondage des priorités des Molenbeekois et donc, je tiens à le dire, je l'ai dit aux sections réunies, j'espère qu'on va tenir compte de cela. Je voudrais, comme déjà annoncé aux sections réunies, voir dans ce plan, un point explicite au niveau des plans, au niveau des logements sociaux à prévoir et des ambitions que la commune a dans les années à venir pour répondre aux besoins criants des Molenbeekois de logements à loyers abordables. Dans ce sens-là, je voudrais proposer un amendement à la page 1, au point 2.1.5, il y a différentes petites « boulekes ». Je pense qu'il à 6 boules et dans une des boules, on dit que la description succincte de ce plan doit développer pour chaque secteur une analyse par thème de la situation existante et des ambitions à développer pour chaque secteur, une analyse par thème de la situation existante et des ambitions à développer dans le future. On cite les différents thèmes : urbanisme, mobilité, environnement, développent socio-économique et culture, je voudrais rajouter les mots « logements sociaux et jeunesse ».

Dans le même sens, un petit peu plus loin, dans le même point, il est écrit que la vision proposée devra en outre permettre à la Commune d'anticiper les futurs programmes d'investissements régionaux. Je voudrais que soient mentionnés les plans d'investissement qui sont rendus possibles par la SLRB.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Voor de duidelijkheid : het gaat enkel over dit punt en niet over het punt over het parkeren ? Ok. We gaan met de *sp.a* dit punt zeker ondersteunen, we hebben een prachtige uiteenzetting gekregen van de administratie gisterenavond. Ik denk dat het een primeur is in Brussel, dat men proactief gaat nadenken over de manier waarop de Gemeente moet ontwikkelend worden in de komende generatie, natuurlijk zijn er details, of eerder toevoegingen, zoals het voorstel van Meneer De Block, dit kunnen we ondersteunen, maar grosso modo is dit een zeer goed voorstel, we zullen het ook ondersteunen en we hopen ook nog heel concrete resultaten te zien in deze legislatuur. Want het risico is dat het een lange

termijn project wordt, en ik hoop dan ook dat we binnen dit en een jaar, anderhalf jaar concrete resultaten zullen zien.

Dank u wel.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

On parle de vision d'avenir, mais pour moi, ce n'est pas la qualité propre des politiques matérialistes. C'est une critique, mais je suis très satisfait qu'on ait envie d'avoir une politique cohérente en matière d'urbanisme. Mais je trouve qu'on ne doit pas avoir une vision trop idyllique et toutes colorée en vert. C'est très beau, mais ce que les gens demandent, ce sont des logements, de l'emploi et de l'enseignement. Ils demandent une qualité importante dans l'enseignement. Dans ce genre de projets, on doit tenir compte de ce genre de choses et essayer de construire des écoles. Dans notre commune de près de 100.000 habitants, que proposons-nous en matière d'enseignement secondaire ? On est quasiment tous obligés d'aller dans d'autres communes après, bien qu'on tienne compte de ces problématiques et qu'on essaye de multiplier les écoles. On sait que la part de l'impôt des personnes physiques est très faible dans notre commune et si on veut avoir une politique, une vision à long terme, il faut investir dans la formation et dans la construction d'écoles. On nous a présenté plusieurs pôles de développement, mais je ne vois vraiment pas quelque chose qui va dans ce sens. Je rejoins notre ami du PTB, Monsieur Dirk, pour qu'on tienne compte de la demande en logements. On voit que les listes d'attente pour les logements sociaux sont importantes, que les délais sont énormes et les gens craignent que par ces réaménagements, qu'il y ait des déplacements. Ils craignent aussi que leurs loyers deviennent trop chers et qu'ils soient incapables de payer. J'aimerais bien qu'on tienne compte de tout cela. Et puis, j'aimerais bien savoir à quelle question on doit répondre, est-ce la question d'accepter le projet, parce que là, je crois qu'on est tous d'accord pour accepter ce projet, il est très bien. Mais pour ce qui est du mode de financement, je serai toujours là pour m'abstenir.

J'aimerais bien savoir également, parce que quand je vois les montants qu'on donne au bureau d'études, j'aimerais avoir plus de détails. Quand on parle de surestimation, j'estime que ces montants sont toujours trop élevés et j'aimerais bien savoir qu'est-ce que concrètement on demande à ses bureaux d'études pour que les montants soient si élevés ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Dans ce dossier, il s'agit d'assurer un développement cohérent du territoire et donc la commune doit se doter d'un document d'orientation en proposant une vision d'avenir esquissant le développement urbain souhaité sur l'ensemble du territoire et à l'échelle d'une génération.

Pour répondre à la demande de Monsieur De Block, la proposition qui avait été faite au collège, mais qui n'a malheureusement pas été implémentée, était la suivante, d'ajouter : « les infrastructures d'enseignement communautaire et de la petite enfance ainsi que les logements ».

M. le Président :

Monsieur De Block, vous maintenez votre amendement ?

M. De Block :

Oui tout à fait !

M. le Président :

On passe au vote sur l'amendement de Monsieur De Block, puis sur le point.

Le Conseil rejette la proposition d'amendement introduite par Monsieur Dirk De Block par 25 voix non, 11 oui et 2 abstentions.

Le Conseil approuve le projet de délibération amendé par monsieur l'Echevin Gypers, par 30 votes positifs et 8 abstentions.

De Raad keurt het voorstel tot amendement ingediend door de Heer Dirk De Block af met 25 stemmen neen, 11 ja et 2 onthoudingen.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed geamendeerd door de Heer Schepen Gypers, met 30 ja positief en 8 onthoudingen.

#012/17.12.2014/A/0035#

**Protocole d'accord pour la réalisation d'un plan d'action communal de stationnement.
Protocol van akkoord voor de realisatie van een Gemeentelijk Parkeeractieplan.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0036#

**Abrogation PPAS 14B Genot - projet de décision d'abroger le PPAS 14B Genot.
Opheffing BBP 14B Genot - Beslissing van het ontwerp betreffende de opheffing van het BBP 14B Genot.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Est-ce que ce sont les mêmes explications que la fois passée ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhloufi :

Par rapport au PPAS, tout ce qui va modifier fondamentalement un quartier, je tiens quand même à réaffirmer ici que le GIC apporte une attention particulière à la concertation avec la population, que les choses se fassent non pas d'une manière manu militari, mais qu'on cherche vraiment à se concerter avec les gens. Moi, j'ai l'impression que quand on fait des enquêtes publiques, ce ne sont plus de simples formalités, c'est une question de démocratie locale, il n'y a pas de simples formalités à accomplir. Il faut vraiment tout faire pour essayer de rencontrer les gens, parce qu'on a déjà répété ici à plusieurs reprises, ce sont eux les véritables experts sur le terrain et c'est de leurs quartiers qu'on discute ici.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Ici, c'est effectivement à la suite du point que vous avez voté au mois d'avril 2014, ce sont les mêmes explications. Le vote du conseil communal nous a permis d'entrer dans la procédure qui visait à demander à l'Administration de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, de savoir s'il y avait des incidences, en abrogeant ce PPAS. Ils ont confirmé qu'il n'y en avait pas et donc nous mettons cette abrogation de PPAS, qui je le rappelle a pratiquement été complètement accompli, cette abrogation passe en enquête publique et de mémoire, je pense que c'est un mois.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0037#

Cellule logement - Convention de rétrocession de 85% des amendes régionales perçues pour les logements inoccupés.

Huisvestingscel - Overeenkomst voor de terugbetaling van 85% van de opbrengst van boetes geïnd door het Gewest voor de leegstaande woningen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0038#

Convention relative à des prestations de services de maintenance et d'entretien sur la péniche communale.

Overeenkomst voor de levering van diensten in verband met de herstelling en het onderhoud op het gemeentelijke woonschip.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Je m'étonne qu'une convention d'entretien intervienne maintenant alors que la commune est propriétaire de ce bateau depuis la fin 2012 ? Le coût des entretiens de ce bateau sont de 300 € par mois et la convention court jusqu'au 30 juin 2015. Il est aussi indiqué que la commune souhaite revendre ce bateau et donc mes questions par rapport à ce coût de 300 € mensuels, ça va faire 1.800 € jusqu'au mois de juin. Je vous demande de m'établir la note de frais de l'électricité du bateau depuis 2012, parce qu'apparemment ça court toujours. Quelles sont les démarches déjà entreprises en vue de sa revente ? En définitive, vu les finances communales, je me demande s'il ne serait pas mieux de l'envoyer directement à la casse ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci Madame Piquard pour votre suggestion !

M. le Président :

Monsieur Rekik, j'ai oublié de vous donner la parole.

M. Rekik :

Oui, donc la réflexion autour de la revente a-t-elle été statuée ou êtes-vous toujours au stade d'une réflexion et avez-vous déjà réfléchi à des possibilités de reconversion ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci Madame Piquard et merci Monsieur Rekik pour vos questions.

Je constate que vous avez des avis divergents, le collège de son côté a fait adopter une convention il y a un an environ avec une personne qui s'occupait de la péniche pendant la durée de Molenbeek Culture 2014. Cette personne est partie vers d'autres cieux, ce qui est tout à fait son droit et donc, maintenant que Molenbeek Culture 2014 est terminé, il convient de poursuivre l'entretien de cette péniche.

Effectivement, comme vous pouvez le lire dans la décision, l'option qui est sur la table et celle de faire estimer la péniche par un expert qui sera ensuite chargé d'une vente et on pourra estimer l'ensemble des propositions qui seront formulées à cet effet-là. Il faut savoir que la péniche a été achetée dans le cadre de Molenbeek 2014, que cet événement se termine et d'ailleurs, tout le monde est le bienvenu à la fête de clôture qui a lieu ce vendredi à la Maison des Cultures. Donc, d'autres subsides n'ayant pas pu être trouvés, puisqu'il n'existe pas de programme de subsides pour couvrir une activité permanente, il est envisagé de la vendre. Mais ici, le point ne porte que sur la convention relative à des prestations de services pour la maintenance et l'entretien par la personne qui pourra s'en occuper pour un tarif modeste dans les prochains temps.

Je voudrais vous dire que je ne connais pas le nombre de kilowatts/heures qui ont été dépensés, vous m'en excuserez, je vous propose de m'envoyer un e-mail et je vous répondrai. Vous pourrez alors bénéficier de cette information capitale !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0039#

Vente des boxes de garage communaux sis boulevard Louis Mettewie, 67-83, en sous-sol du complexe du Domaine Fleuri.

Verkoop van de gemeentelijke garageboxen gelegen Louis Mettewielaan, 67- 83, in de ondergrondse van het complex Domaine Fleuri.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0040#

Propriété communale sise rue Charles Malis, 61 - contrat de bail à courte durée entre les occupants et l'Administration communale.

Gemeentelijke eigendom gelegen in de Charles Malisstraat, 61 – kortetermijnhuurcontract tussen de bewoners en het Gemeentebestuur.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0041#

Convention Fondation Roi Baudouin. Soutien financier Espace Court'Echelle (accueillante mi-temps).

Overeenkomst Koning Boudewijnstichting: financiële ondersteuning ontmoetingsruimte Het Opstapje (halftijdse medewerker).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0042#

Subsides 2014 - Asbl Porte Verte.

Subsidies 2014 - De Groene Poort - Snujboontje vzw.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Bien entendu que nous soutenons le subside à l'ASBL Porte Verte. J'ai juste une petite question. Les 2.500 € en question, sont-ils un montant en plus prévu par rapport aux subsides ordinaires ou est-ce un subside supplémentaire par rapport à ce qui est prévu dans l'ordinaire ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est un subside à caractère exceptionnel parce que l'association a fêté ses 20 ans d'implantation à Molenbeek-Saint-Jean. C'est une association qui est extrêmement active sur le territoire de la commune, elle remplit un travail social tout à fait important et il nous a semblé important que la commune soutienne l'association par ce geste à l'occasion de ses 20 ans.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0043#

Octroi d'un subside au FC Jeunesse Molenbeek Académie.

Toekenning van een subsidie aan FC Jeunesse Molenbeek Académie.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

S'agissant d'une somme de 5.000 € pour ladite ASBL, j'aurais voulu connaître l'estimation du public visé par cette subvention, notamment une estimation du nombre d'enfants par activité organisée sur l'année, si possible ? Ce sera également la même question pour le point suivant, concernant l'école d'athlétisme.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'ai une question pour les points 43, 44 et 45. On donne des montants relativement différents et j'aurais voulu savoir si c'était proportionnel au nombre d'adhérents ? Quand il est indiqué qu'il s'agit de financer du matériel, on peut avoir des pièces justificatives. Mais je voulais aussi savoir quand on finance des missions, à quoi cela est-il dévolu ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais patienter pour le point 45, mais comme je vois que Madame Bastin a parlé des trois points directement, je voudrais dire qu'au point 45, une subvention de 500 € va être accordée à l'association. J'ai été consulter la demande de subsides et il est bien précisé qu'il s'agit d'une association de fait. Malheureusement, on ne dit pas exactement de quelle compétition il s'agit, et donc peut-on nous en dire plus ? Je sais qu'il est rare d'intervenir pour des associations de fait, je voulais donc savoir si c'est une exception ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Est-ce que Bussels Succer a déjà reçu de la part de la commune des subsides les précédentes années ? Quel est l'historique en matière de subsides pour cette association de fait ? On parle d'une association de fait et donc pas d'ASBL avec des statuts et donc je voulais savoir si c'est une exception ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Concernant ce point, je voudrais savoir si à l'avenir toutes les associations de fait pourraient effectivement demander un subside ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

D'abord juste une précision, à part le point 45, les points 43 et 44 sont des subsides extraordinaires octroyés chaque année, depuis de très nombreuses années. En ce qui concerne le FC Jeunesse, la deuxième école de football la plus importante après notre Ecole de Formation, en termes de fréquentation, ils ont un nombre qui fluctue entre 400 et 450 jeunes et ils occupent principalement les infrastructures du parc Marie-José et du Sippelberg. Les 5.000 € qu'ils perçoivent dans le cadre de subsides correspondent à une diminution du subside qui était octroyé jadis à l'école du Brussels. Nous sommes passés de 25.000 € à 20.000 € pour pouvoir octroyer 5.000 € à cette école de football qui fait un travail

remarquable et ce, depuis des années, avec d'énormes difficultés pour pouvoir boucler leur budget.

En ce qui concerne le DACM, il s'agit d'une des deux écoles d'athlétisme que nous avons sur la commune et le soutien que nous leur apportons leur permet non seulement d'acquérir du matériel mais aussi de pouvoir répondre aux différents paiements qui correspondent à l'occupation de nos infrastructures.

Le Brussel Soccer, c'est une association de fait, mais c'est avant tout un club de mini foot. Ils sont inscrits auprès d'une Fédération et vous savez que tous les clubs de sport n'ont pas tous un statut d'ASBL, mais ils ont une reconnaissance auprès d'une Fédération et il faut savoir que ce club occupe nos infrastructures et c'est dans ce cadre-là que nous les soutenons parce qu'ils rencontrent des difficultés pour pouvoir payer leur location. Il y a quelques années encore, il était au niveau de Molenbeek Sport, de tradition d'octroyer la gratuité à certains clubs. Ceci posait d'énormes problèmes en matière de gestion financière. Nous avons décidé de fonctionner totalement différemment. Il n'y a plus aucune gratuité qui est accordée au niveau de Molenbeek Sport, mais néanmoins, il y a une compensation qui est faite via des subsides ordinaires. Nous sommes dans ce cas-là aujourd'hui. C'est la première fois effectivement que nous soutenons ce club de football.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Par rapport à cette ASBL, il n'est pas indiqué de quelle compétition il s'agit.

M. l'Echevin El Khannouss :

Ils participent à des championnats officiels.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0044#

Octroi d'un subside à l'école d'athlétisme du DACM (Daring athletic Club de Molenbeek).

Toekenning van een subsidie aan DACM (Daring Athletic Club van Molenbeek).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0045#

Octroi d'un subside à « Brussels Soccer » (association de fait).

Toekenning van een subsidie aan “Brussels Soccer” (feitelijke vereniging).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0046#

Octroi d'un subside à l'asbl A.G.P.M.

Toekenning van een toelage aan de A.G.P.M. vzw.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Si vous voulez, je veux bien joindre les points 46,47 et 48. Pour le point 46, il y a une absence de budget. Je n'ai rien trouvé. C'est quand même 3.000 €. Si on pouvait nous en dire plus, ce serait intéressant.

Pour le point 47, je constate qu'il s'agit d'un subside de 2.000 €, que ce n'est pas la première fois que le conseil communal intervient, alors je me pose la question suivante : est-ce que c'est une association qui rencontre des problèmes ou des difficultés financières récurrentes et dans ce cas-là, faut-il envisager une aide à cette association, peut-être de recherche de subsides. Parce que si mes souvenirs sont bons, je crois que c'est la troisième fois qu'on intervient pour cette ASBL.

Au point 48, le siège est à Uccle. Vous allez me dire que trois Molenbeekoïses au minimum sont concernés. Dans le programme BO Secrétariat, on voit qu'il y a déjà des voyages qui ont eu lieu. Il s'agit de 500 €, je sais que c'est une petite somme, mais ça va couvrir quoi finalement ? On parle de 500 €, mais les 500 € sont divisés en trois ou alors ce sont 500 € pour chacune des trois personnes ? Ce n'est vraiment pas clair dans la délibération.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Oui très rapidement, pour l'AGPM, c'est une structure qui propose des activités dans l'ensemble de nos écoles communales. Ce sont des activités extrascolaires, essentiellement sportives et je suis étonné que vous dites qu'il n'y ait pas de budget, parce que systématiquement chaque année, ils introduisent leur demande de subvention depuis de très

longues années et moi, j'exige qu'ils introduisent un budget. Maintenant, est-ce que celui-ci s'est égaré, je ne sais pas ? Je vais vérifier et on pourra éventuellement vous le transmettre.

En ce qui concerne Trait d'Union, cette ASBL est aidée par la commune depuis quatre ou cinq ans. Comme toute une série d'autres associations, le volet pour lequel nous les soutenons, c'est un service social de première ligne qui développe un accueil des demandeurs d'emploi. Ils accueillent des demandeurs d'emploi dans le cadre de la recherche d'emploi et de la rédaction de curriculum vitae. Vous savez que nos structures para communales à la Mission Locale sont débordées et donc, ces associations-là soulagent énormément nos travailleurs. Dans le cadre des subventions que nous leur octroyons, bien évidemment, ils font partie de tout le réseau associatif et comme d'autres associations, ils cherchent des subsides. Vous savez très bien que ceux-ci sont restreints d'année en année. Pour cette activité-là, nous essayons de créer un partenariat avec ACTIRIS parce qu'ACTIRIS développe des partenariats avec des associations qui proposent ce genre de services aux demandeurs d'emploi. Pour l'instant, les procédures sont en cours et donc moi aussi je souhaite ardemment qu'ils puissent obtenir des subsides pour pouvoir faciliter le travail qu'ils offrent aux demandeurs d'emploi.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais bien voulu savoir, mais je suppose que Madame Turine va y répondre, s'il y a déjà eu une expérience précédente pour le Pakita's House et s'il y a une évaluation du travail effectué et des résultats ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

On parlait tout à l'heure l'association de fait et puis il y a des associations qui sont en ASBL, mais qui en sont au début d'un certain type d'expérience. Pakita travail avec des jeunes principalement d'origine sub-saharienne et principalement d'origine congolaise sur toute la question de leurs racines. Ce sont des jeunes qui sont à un certain moment en questionnement dans leur parcours scolaire. Ils ont décidé pour une première fois d'organiser un voyage de ce genre pour amener une dizaine de jeunes au Congo, pour aller visiter là-bas différents types d'associations, finalement pour aller un petit peu à la découverte de leurs racines. C'est la première fois qu'ils le font et c'est un projet qui traîne depuis un certain temps. C'est pour ça que dans les premiers documents, on disait qu'ils devaient partir au mois d'août, mais pour toute une série de raisons, le projet a traîné et ils sont partis le 13 ou le 14 décembre. Le montant n'est pas élevé parce que c'est une première expérience et en plus, sur l'ensemble des jeunes, il y a entre un et trois Molenbeekoïses. Je n'ai pas l'information finale et je ne sais pas si c'est 1 ou 3 Molenbeekoïses qui sont partis. C'est pour vous dire qu'au niveau administratif, avec ces ASBL, on doit être beaucoup derrière elles. On était parti donc avec un montant de 500 € par Molenbeekoïse qui participaient. Si quand ils reviennent de voyages, ils peuvent démontrer qu'il y a trois

Molenbeekois et qu'ils n'ont pas réussi à clôturer leur budget, alors on pourra encore participer éventuellement. Ce que nous leur avons proposé également dans la suite du travail, c'est que ces jeunes puissent venir témoigner devant d'autres jeunes ici à Molenbeek-Saint-Jean. C'est la première expérience pour cette ASBL et le service Jeunesse les a rencontrés plusieurs fois pour voir comment ils allaient encadrer les jeunes sur place, parce que ce n'est pas une mince affaire. Au fil des rencontres, le service Jeunesse a estimé qu'il était important de pouvoir les soutenir, mais comme nous n'avions pas encore toutes les informations, on va commencer avec 500 €.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

L'expérience me semble extrêmement intéressante, mais j'aurais voulu demander comment ces jeunes avaient été sélectionnés, est-ce que c'est sur base de leur éventuel décrochage scolaire, où les trouve-t-on ? Est-ce que ce sont des jeunes qui sont en train de prester des travaux d'intérêts généraux etc. ?

M. le Président :

Madame Bastin, on vous donnera l'information.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0047#

Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. Le Trait d'Union.

Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Le Trait d'Union.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0048#

Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Pakita's House pour son projet "voyage d'échanges et d'expériences ».

Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vzw "Pakita's House" voor haar project « uitwisselings- en ervaringsreis ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0049#

Octroi d'un subside à l'asbl Solidarité Savoir.

Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Solidarité Savoir.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0050#

Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Ras El Hanout pour l'encadrement artistique du projet d'expression théâtrale mené par un groupe de jeunes molenbeekoïes.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vzw "Ras El Hanout" voor artistieke leiding van theatrale expressie project geleid door een groep jongeren van Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0051#

Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement.

Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen die actief zijn op het gebied van huisvesting in Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

#012/17.12.2014/A/0052#

**Personnel communal - Grades légaux de Secrétaire et Receveur communal - Mandat - Ajout.
Gemeentepersoneel - Wettelijke graden van Secretaris en Gemeenteontvanger - Mandaat - Toevoeging.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

#012/17.12.2014/A/0053#

**Statut administratif et pécuniaire - Conditions particulières de promotion - Modification.
Administratief en geldelijk statuut - Bijzondere bevorderingsvoorwaarden - Wijziging.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

#012/17.12.2014/A/0054#

**Règlement de travail - Horaires du personnel d'entretien - Pause de midi.
Arbeidsreglement - Uurroosters van het onderhoudspersoneel - Middagpauze.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

#012/17.12.2014/A/0055#

Règlement de travail - Modification annexe 8 - Formation et fonctionnement cellule de formation.

Arbeidsreglement - Wijziging bijlage 8 - Opleiding en werking van de opleidingscel.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je reviens sur une question que j'ai soulevée il y a quelque temps sur la formation et sur le droit à la formation et je voudrais demander en fait si la commune tente de stimuler la formation professionnelle ? À l'article neuf, il est écrit que la formation professionnelle est libre, qu'elle se fait en dehors des heures de bureau. Elle ne peut être utilisée qu'une seule fois pour avoir un avancement pécuniaire.

Dans le temps, il y avait le Maribel social, je ne sais pas si les fonds du Maribel social valent aussi pour la commune ? Parce que spécifiquement, il y a une possibilité de compléter les heures que le patron peut récupérer pour les heures de formation de son personnel. Les heures éducatives sont plafonnées, mais avec ce fonds, on peut rajouter des heures et rembourser ces heures supplémentaires au patron. Je voudrais savoir si la commune, au lieu de simplement dire « libre », est-ce que la commune compte stimuler la formation professionnelle ? Je me demande donc s'il n'est pas mieux de prévoir à l'article 2, un représentant du personnel dans la cellule de formation ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci Monsieur De Block.

En fait, il s'agit ici des directives de la charte sociale, ce sont des directives de base et les formations doivent être reconnues par l'ERAP pour donner droit à des promotions.

Au niveau Maribel, ce n'est pas l'application actuellement.

Et concernant les représentants, il y a des fonctionnaires et le syndicat peut s'associer lors de ces réunions.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

#012/17.12.2014/A/0056#

Interpellation déposée par Monsieur Van Damme relative aux jardins d'enfants - Report du 26/11/2014.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de speeltuintjes - Uitstel van 26/11/2014.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme la lecture de son interpellation.

Dhr. Van Damme :

Merci Monsieur le Président.

Je vais faire circuler des photos. Chers collègues, je vous demande cinq minutes d'attention pour un point que je trouve assez important comme père et comme conseiller communal. Je suis comme certains d'entre vous parents de jeunes enfants, comme beaucoup d'autres à Molenbeek-Saint-Jean. Je sors de temps en temps avec mes enfants pour aller jouer sur les quelques espaces publics que Molenbeek-Saint-Jean a. J'ai été interpellé par l'état d'une petite aire de jeux qui se trouve tout près de chez moi, près de la gare de l'Ouest, sur la fiche de l'ancienne brasserie Vandenheuvel, où il y a une petite plaine de jeu qui est installée depuis quelques années. En fait, cette petite plaine de jeux est très mal entretenue, le toboggan tient encore plus ou moins et c'est tout. Toutes les balançoires ont été enlevées, il y a des trous partout, c'est sale, il y a plein de choses cassées sur lesquelles les enfants peuvent se blesser. En faisant une petite recherche, j'ai vite trouvé trois autres endroits et donc quatre au total, ou des plaines de jeux ont été installées, mais où le matériel installé et dans un état catastrophique. Je fais circuler des photos qui démontrent cela parce que j'ai fait un petit reportage photo sur chaque plaine de jeux. Ces trois autres endroits sont dans le parc Marie-José où il y a trois ou quatre jeux qui sont installés et qui depuis plusieurs années sont en très mauvais état et qui sont plus ou moins protégés par des grilles qui ne tiennent plus et donc les enfants passent sans problème pour monter sur des jeux qui ne sont plus conformes. Il y a aussi une plaine de jeux en mauvais état avenue Jean Dubrucq, où il y avait une plaine de jeu qui a brûlé, il y a quelques années et on n'a jamais remplacé quoique ce soit, même si deux petits goals auraient pu faire une grande différence. Le site que je trouve le plus problématique, c'est celui qui se trouve au coin de la rue des Quatre-Vents et de la rue Jean-Baptiste Decock, près des logements sociaux qui sont très nombreux à cet endroit-là, où il y a un terrain de basket, mais sans les anneaux et sans filet. Il y a plein de jeunes qui habitent là et le seul endroit où on pourrait faire du sport, il n'est plus en état depuis pas mal de temps. Ce terrain n'est pas entretenu et n'est plus utilisé du tout. Je n'ai pas fait de grosses recherches, mais donc il y a quatre endroits qui ne sont pas entretenus ou pas réparés.

Je sais bien qu'on ne peut pas résoudre tout en même temps, je sais bien que pour certains endroits, il y a des projets en cours, mais il ne s'agit pas de projets qui vont aboutir dans les mois à venir, mais plutôt dans les années à venir et donc je me demande pourquoi on ne les entretient pas, pourquoi on ne les répare pas, pourquoi on ne fait pas d'intervention mineure qui pourrait parfois faire de grosses différences. Remplacer un goal de football ou un anneau de basket, je ne pense pas que ça coûte beaucoup d'argent. Remettre des balançoires, réparer des trous dans le sol, je ne crois pas que ça coûte non plus beaucoup d'argent. Ce sont vraiment des choses minimales qui, pour nos enfants, et il y en a beaucoup à Molenbeek-Saint-Jean, il y a très peu d'espace disponible, et je trouve que nos enfants méritent mieux et j'aimerais bien qu'on répare ces sites et pas qu'on nous dise qu'il y a des projets. Non, il faut préparer cela maintenant, pour faire en sorte que cette plaine soit de qualité maintenant.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Mijnheer Van Damme, ... om te beginnen, deel ik volledig bezorgdheid over het onderhoud van speelpleinen en parken in het algemeen. De groene dienst staat in voor dagelijks onderhoud en het opkuisen van de groene ruimtes. Dit gebeurt regelmatig in de parken door verschillende groepen die daarmee bezig zijn, die ook de kleine speeltuinen regelmatig onderhouden en kuisen.

Ce que le service me dit, c'est qu'ils constatent à certains endroits où ils passent, où ils nettoient, que quelques heures après, c'est à nouveau sale. C'est vrai qu'il y a à un certain moment un problème de nettoyage qu'on n'arrive pas à résoudre.

Par contre il y a des endroits qui ne sont pas des parcs, et donc on n'a pas les équipes fixes, on a les équipes mobiles qui passent en moyenne deux fois par semaine pour un nettoyage et pour vider les poubelles. Dès qu'il y a des jeux qui présentent un problème, le service des Plantations intervient et enlève les jeux.

Dans le parc Marie-José, c'est vrai que cela traîne depuis longtemps. Depuis que je suis Echevine, j'ai constaté le fait que ces jeux ne sont pas accessibles, ne sont pas accessibles du tout. Depuis 2012, il y avait de gros projets Beliris qui avaient aussi remplacé les plaines de jeux et c'est pour cela que les plaines de jeux n'ont pas toujours été remplacées.

Vous avez cité le petit parc à la chaussée de Ninove où là le service me dit, le service des Plantations me dit qu'ils passent et qu'ils nettoient. C'est un endroit qui est difficile à garder propre, c'est aussi un endroit que l'on va céder pour la construction d'une crèche et en échange de cela, il y aura un autre parc, un parc un peu plus grand pour lequel le service des Plantations a été associé dans la conception, pour éviter les problèmes d'entretien, pour avoir un parc qui se prête aux possibilités de nos services.

Concernant la plaine de jeux à l'avenue Jean Dubrucq, il y a un projet de logements. Le service des Plantations passe, nettoie et évide les poubelles en moyenne deux fois par semaine. C'est la même équipe qui nettoie les canisites. Mes services n'ont pas les moyens de changer les anneaux de basket. Le service des Plantations s'occupe de l'entretien régulier et du nettoyage des espaces verts, y compris les plaines de jeux.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

Dhr. De Schepen Gypers :

De vraag betreffende die basketringen: die ringen zijn niet teruggeplaatst omdat daaronder twee goals staan voor minivoetbal en het probleem is dat er een competitie is

tussen de mensen die minivoetbal spelen en de mensen die basket spelen. Dat is wat mijn dienst mij geantwoord heeft, dat ze die ringen dus op vraag van de jongeren niet teruggeplaatste hebben, omdat het anders altijd tot conflicten leidt.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je suis perplexe.

Ik heb een antwoord gekregen van Mevrouw Gadaleta over de netheid dat ongeveer ok was, in de zin dat ze zegt "we kunnen het niet doen, maar we proberen ons best te doen". Mijn vraag ging in de eerste instantie niet over de netheid, maar over het onderhoud, dat wil zeggen over de reparaties van speelpleinen. En ik krijg van Meneer Gypers één opmerking over één van de vier gevallen waarover ik het heb, en dan nog om te zeggen dat er niets aan zal gebeuren. Meneer Gypers, ik ben er vandaag nog langs geweest, er staan geen goals, er is geen minivoetbal en er is geen enkele jongere die daar ooit speelt, omdat ze daar niet kunnen spelen.

Ik begrijp het niet en ik vind het dit antwoord, of het gebrek eraan, eigenlijk schandalig. Er wordt niet geantwoord voor drie van de vier sites die ik heb aangehaald. En bovendien, de site waarvoor ik wel een antwoord heb gekregen, betreft een onjuist antwoord. Er staan geen voetbalgoals, er staan stukken van basketbalgoals, die zijn niet onderhouden, ze zijn kapot. En natuurlijk komen er geen jongeren spelen, wanneer er iets kapot is. Ik hoop echt dat u uw antwoord gaat bijsturen, want het is schandalig.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Nous passons au point suivant.

#012/17.12.2014/A/0057#

Interpellation introduite par Madame Piquard relative à l'agenda culturel - Report du 26/11/2014.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de culturele agenda - Uitstel van 26/11/2014.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Je n'ai pas le texte avec moi, mais je voulais simplement vous dire que je ne vais pas la relire telle quelle, puisque l'après-midi du 26, j'ai par grand bonheur reçu l'agenda culturel. Donc je suis inscrite maintenant, je tourne donc mon interpellation en faveur de tout le monde, donc de toute demande par rapport au service Culture et j'ose espérer qu'à travers moi, la problématique est réglée. Quand je recevais la newsletter de Monsieur Mustapha Er, que je cliquais sur l'onglet « cliquez ici pour vous inscrire et recevoir l'agenda culturel », en

fait, je n'ai jamais rien reçu à l'époque. J'espère que ce problème est arrangé et j'espère aussi qu'à travers le nouveau site Internet qui nous a été présenté hier, ce sera plus facile pour tout le monde de s'inscrire à cet agenda culturel.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, d'une manière générale, lorsqu'une personne qui souhaite souscrire à la lettre d'information culturelle du portail Culture 1080, elle envoie un e-mail à l'adresse générique du site, à savoir info@culture1080.be. On trouve cette adresse e-mail et la manière de procéder en cliquant en haut et à droite sur la page d'accueil du site. Après avoir reçu un message confirmant l'inscription, la personne recevra la lettre d'information lors de chaque parution, à savoir toutes les deux à trois semaines, en fonction de l'agenda. Pour se désinscrire, la marche à suivre est indiquée lors de chaque envoi de la lettre d'information et donc il suffit de cliquer sur le lien.

Concernant votre remarque plus particulière, c'est vrai que vous avez demandé votre inscription le 2 novembre via l'adresse e-mail susmentionnée, et que vous avez reçu un accusé de réception confirmant cette inscription. Depuis, de lettres d'information ont été envoyées, une le 28 novembre et une le 16 décembre. Vous me dites que vous ne les avez pas reçues et moi on me dit que vous auriez dû les recevoir. Il y a donc une difficulté d'ordre technique, puisque les services me disent que vous auriez dû les recevoir.

Mme Piquard :

Je suis passée dernièrement au service Culture, la semaine dernière, et là, on m'a gentiment donné le formulaire. Cela couvre l'agenda jusqu'à la fin de ce mois et moi, je ne savais pas qu'il y en avait d'autres qui allaient sortir. J'ai bien communiqué mon adresse e-mail et je ne comprends pas que je n'aie rien reçu. Il vaudrait peut-être mieux vérifier.

Mme la Bourgmestre :

Vous êtes passée au service Culture au château du Karreveld ?

Mme Piquard :

Oui tout à fait.

Mme la Bourgmestre :

On fera la vérification.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Nous passons au point suivant.

#012/17.12.2014/A/0058#

Interpellation et motion déposées par Monsieur De Block relatives à la réforme des allocations d'insertion mises en œuvre par le gouvernement précédent et leurs conséquences pour la commune.

Interpellatie en motie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de hervorming van de inschakelingstoelagen uitgevoerd door de vorige regering en hun gevolgen op de gemeente.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0059#

Motion déposée par Monsieur De Block relative à l'impact financier sur la commune des politiques fédérale, régionale et communautaires.

Motie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de financiële impact op de gemeente van de Federale, Regionale en communautaire beleden.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0060#

Interpellation déposée par Monsieur Van Damme relative à la demande d'un permis d'urbanisme pour la construction d'une grande surface, d'appartements et d'un parking à la frontière entre les communes de Molenbeek et Berchem- Sainte-Agathe.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de aanvraag voor stedenbouwkundige vergunning voor de bouw van een grootwarenhuis, appartementen, parking, op de grens van Molenbeek en Sint-Agatha-Berchem.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

#012/17.12.2014/A/0061#

Interpellation introduite par Monsieur Berckmans relative aux heures d'ouverture des infrastructures sportives communales en général et du hall de sport Heyvaert en particulier.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de openingsuren van de gemeentelijke sportinfrastructuur in het algemeen en van de sporthal Heyvaert in het bijzonder.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Op zondag 27 oktober 2013 vond in de sporthal Heyvaert een minivoetbaltornooi voor de jeugd plaats. Dit was een enigszins uitzonderlijke situatie aangezien die sporthal op zondag normaliter niet open is. Reeds lang vóór dit sportevenement had ik de bevoegde

schepen van sport aangesproken met de vraag of het mogelijk is de sporthal Heyvaert ook op zondag open te stellen. De Heyvaertwijk is – zoals vele andere wijken in onze gemeente – een kinder- en jeugdrijke buurt. Vaak lopen kinderen en jongeren er wat verloren rond op straat; er is wel een piepklein parkje, met name het Driehoeksplein maar dit neemt niet weg dat het jammer is dat de talrijke kinderen en jongeren niet optimaal gebruik kunnen maken van de sportinfrastructuur Heyvaert. Zelfs los van het feit of er al dan niet veel jongeren in de buurt wonen lijkt het me geen teken van goed bestuur en van efficiëntie een dergelijke infrastructuur, waarvoor de gemeenschap zeer veel geld heeft betaald, niet zo veel mogelijk open te stellen voor en te laten gebruiken door die zelfde gemeenschap.

Ik wens hierover de volgende vragen te stellen :

1° Op zondag 27 oktober 2013 was ik – en vele aanwezigen met mij – dan ook zeer verheugd toen de schepen van sport op het einde van het tornooi publiekelijk verklaarde dat de sporthal Heyvaert “binnenkort” ook op zondag zou worden opengesteld. Ik citeer de desbetreffende verklaring : “(...) La bonne nouvelle est que dans les prochains jours une décision sera prise pour que le hall de sport Heyvaert soit accessible aussi le dimanche pour les enfants et les jeunes du quartier”. Deze verklaring kan worden nagetrokken in de video die op die dag in de sporthal Heyvaert werd gemaakt door een niet nader genoemde medewerker van het college van burgemeester en schepenen en die op Facebook werd geplaatst (zie ook de bijgevoegde illustratie).

We zijn vandaag reeds een vol jaar en bijna twee maanden na 27 oktober 2013. Het is klaarblijkelijk gebleven bij de aankondiging op 27 oktober 2013 om “binnen enkele dagen” de beslissing te nemen tot opening van de sporthal op zondag. Bij mijn weten is die beslissing nooit genomen, laat staan bekend gemaakt.

Wanneer zal daadwerkelijk worden overgegaan tot het nemen van die beslissing ? Wanneer zal de sporthal Heyvaert daadwerkelijk ook op zondag toegankelijk zijn ?

2° Ik wil mij hier niet beperken tot de bijzondere kwestie van de sporthal Heyvaert omdat ik toevallig in die wijk woon. Onze gehele gemeente is kinder- en jeugdrijke. Daarom wil ik die problematiek hier breder open trekken :

- Ik vind het immers niet kunnen dat kinderen en jongeren, om het even in welke wijk in de gemeente, bij manier van spreken verplicht zijn om op de straat te spelen – met alle fysische en andere gevaren die er bij horen – terwijl er in de onmiddellijke omgeving vaak een gemeentelijke sportinfrastructuur staat die jammer genoeg niet toegankelijk is.

- Daarbij komt wat ik reeds heb gesteld inzake de sporthal Heyvaert : het getuigt van geen goed bestuur zeer dure infrastructuur te bouwen en in te richten en die vervolgens niet zo vaak als mogelijk open te stellen.

- Niettegenstaande mijn vraag de openstelling van de gemeentelijke sportinfrastructuur gedurende het gehele jaar beoogt, wil ik er op wijzen – voor degenen die het nog niet zouden hebben gevoeld – dat de winter dit jaar vroeg is begonnen en dat het buiten dus al behoorlijk koud is geweest. Vandaar een extra argument voor een zo ruim mogelijke opening, reeds vanaf deze winterperiode : ik ben immers van mening dat het voor de kinderen wel een beetje aangener zal zijn indien zij nu reeds wat samen zullen kunnen spelen in een gemeentelijke sportinfrastructuur in plaats van buiten te verkleumen van de koude.

1° Kan u mij een volledig overzicht geven van de bestaande gemeentelijke sportinfrastructuur in de gemeente ?

2° Kan u mij, per infrastructuur, meedelen welke de openingsuren ervan zijn ?

3° Bent u bereid, in voorkomend geval, over te gaan tot een verruiming van de openingsdagen en openingsuren van die infrastructuur ?

Ik dank u voor uw antwoorden.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je ne parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Berckmans, merci pour votre interpellation, parce que je vois que vous mettez le doigt sur quelque chose d'essentiel et c'est ce qui va m'amener à vous répondre d'une manière générale, d'abord par rapport à une de vos questions concernant l'accessibilité des infrastructures sportives, les jours de congés et plus particulièrement le dimanche.

Je vous rejoins à 150 %, il faut que nos infrastructures sportives soient disponibles. Je vous reconфирme, il n'y a pas besoin de relire les comptes rendus des séances antérieures du conseil communal, je reconфирme que nos infrastructures vont être ouvertes le dimanche. C'est une volonté de ma part du conseil d'administration de Molenbeek Sport et donc, il est tout à fait normal, comme dans les autres communes de notre région, que les infrastructures sportives soient accessibles les jours de congés, et plus particulièrement le dimanche.

Par rapport au centre Heyvaert, vous savez que Molenbeek Sport connaît aujourd'hui une situation financière extrêmement compliquée. Je ne vais pas revenir sur ce qu'on appelle les structures satellites de la commune, nous connaissons une situation financière difficile. Nous sommes aujourd'hui en train d'organiser une métamorphose de Molenbeek Sport. Nous sommes en train de travailler sur une structure juridique qui va nous permettre de faire des économies, qui va nous permettre évidemment de gérer au mieux les infrastructures et ainsi offrir le meilleur des services à nos concitoyens. L'ouverture du dimanche se fera très prochainement, mais laissez-nous le temps d'organiser cette métamorphose juridique. Nous allons passer sous un nouveau statut et c'est celui d'une régie, une régie communale avec une reconnaissance de centre sportif nous permettre évidemment d'avoir des moyens, de faire une série d'économies qui vont être réinjectées dans la réorganisation générale de nos infrastructures.

Il faut savoir aussi, et là c'est l'héritage du passé nous avons du personnel qui ont des statuts juridiques différents. Nous avons du personnel qui dépend directement de Molenbeek Sport et donc qui peut travailler en équipe etc. Et puis nous avons aussi des personnes qui ont été jadis détachées de la commune et qui ont donc un horaire comme le personnel communal. Vous savez très bien que faire travailler du personnel communal le dimanche, ça a un coût extrêmement élevé, et dans la situation financière qui est la nôtre aujourd'hui, ce n'est pas possible. Nous essayons de travailler sur une formule qui va permettre d'avoir un fonctionnement pour offrir un service de qualité à nos concitoyens.

La bonne nouvelle que nous avons aujourd'hui, c'est que nous sommes sur le point de finaliser un accord avec la Communauté française qui va mettre à notre disposition une nouvelle salle, ce qui va permettre d'offrir plus d'heures de sport aux Molenbeekois. La mauvaise nouvelle, c'est que nous avons un problème juridique avec les riverains de la salle Beudin. Je rappelle qu'ils ont intenté une procédure judiciaire contre la commune à cause justement des nuisances et de l'utilisation de cette salle en dehors des heures normales et l'utilisation de cette salle le week-end, ce qui évidemment ne facilite pas les choses, puisque

si nous sommes forcés par la justice de limiter l'occupation, ça va rendre encore plus difficile l'occupation de nos infrastructures.

Mais rassurez-vous, très prochainement, les salles vont être accessibles le dimanche. Laissez-nous le temps d'organiser notre personnel. Nous avons fait face, ces derniers temps, à une situation compliquée avec la fermeture de la piscine, ce qui a provoqué le licenciement d'une série de travailleurs de Molenbeek Sport. Mais donc, nous restons sur notre position, nous allons mettre tout en œuvre pour pouvoir permettre à nos jeunes sportifs d'occuper des infrastructures des jours de congés et le dimanche.

M. le Président :

Avant de donner la parole à Monsieur Berckmans, je voudrais demander aux personnes qui sont dans le public, le règlement d'ordre intérieur est bien clair par rapport à ça, si vous avez envie de parler, vous devez sortir ! Le brouhaha est tellement important ici qu'on ne s'entend plus.

Je vous remercie.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Je me réjouis que l'Echevin des Sports rejoigne notre groupe d'intérêt communal à 150 % ! J'aurais déjà été content avec 100 %. Je comprends que même si on dit parfois de façon politique au public qu'on est de bonne volonté et que ça va se faire dans les prochains jours, je comprends que ce n'est pas toujours évident. J'espère juste une chose, c'est que ça ne va plus traîner. Je ne parle pas ici uniquement du hall des sports Heyvaert et j'espère que les enfants pourront utiliser les infrastructures encore avant la fin de cet hiver.

En réponse à mon interpellation, vous nous annoncez une nouvelle importante, vous parlez d'une régie communale. On appréciera que vous nous en informiez en temps utile.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Nous passons au point suivant.

#012/17.12.2014/A/0062#

Interpellation déposée par Monde sieur Berckmans relative au nouveau website communal.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de nieuwe gemeentelijke website.

Dhr. De Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Ik ga heel kort zijn, een beetje in afspraak met schepen Olivier Mahy. De schepen heeft ons gisteren tijdens de vergadering van de verenigde secties de website getoond, de website in ontwikkeling, le site en développement, donc je vais me limiter dans mon interpellation et me référer à la question que j'ai posée il y a longtemps. Donc c'est un peu en analogie à ma question précédente, il ne suffit pas de faire des déclarations, il faut faire un suivi pour voir ce qui a été déclaré et voir ce qui a été exécuté. Je me limite à vous confirmer brièvement en public que le nouveau site sera là et on a vu lors des sections réunies les conseillers communaux étaient satisfaits du projet. Je sais qu'en informatique, ce n'est pas simple, que vous ne pouvez pas nous dire : « le 28 février ou le 14 février... » Enfin le 14 février, ce n'est peut-être pas le jour idéal pour lancer un site, mais que vous nous dites approximativement quand le site va être installé vraiment ?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

A question courte et précise, réponse courte et précise. Hier soir, effectivement j'avais dit que le site serait prêt pour la mi-mars, dans la plus grande majorité de ses rubriques en tout cas.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

#012/17.12.2014/A/0063#

Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi relative au plan piétonnier de Bruxelles-Ville.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi betreffende de autovrije plan van Brussel Stad in het centrum.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Le plan de mise en piétonnier du centre de Bruxelles et ce qu'il faut appeler « le mini-ring » que la ville compte mettre en place auront vraisemblablement des incidences sur les communes limitrophes, dont Molenbeek-Saint-Jean.

Le GIC-GGB, loin d'être hostile à ce projet, dénonce le manque de concertation dont la Ville de Bruxelles fait preuve.

On entend souvent dire que la Ville est un Etat dans l'Etat, et la personnalité de son nouveau Maire n'arrange pas les choses.

Loin de nous l'idée de nous ingérer dans les affaires d'une autre commune, cependant une grande partie du plan prévoit de rediriger le trafic automobile vers la petite

ceinture, et donc vers certaines communes voisines. Et là je pense que nous avons notre mot à dire.

Alors que Molenbeek tente tant bien que mal de gérer son trafic de transit « Ring/Centre-ville », ce plan risque, si la concertation n'est pas au rendez-vous, de simplement coaguler la circulation déjà infernale porte de Ninove, Léopold II, jonction Ch. de Gand et Dansaert. Nous sommes étonnés également du manque de réactions côté molenbeekois.

Manque de réactions également au niveau régional, bien que Molenbeek-St-Jean y soit bien représenté par quelques députés, on constate gentiment le projet de la Ville sans plus.

Nous exhortons donc le Collège à être très attentif sur ce dossier qui risque de détériorer un peu plus encore la qualité de vie des molenbeekois, cela pourrait signifier plus de trafic, moins de stationnements libres, plus de pollution et plus de bruit.

Mes questions à Monsieur l'Echevin de la mobilité sont les suivantes ;

Avez-vous contacté les autorités de la ville concernant ce dossier? Si oui qu'en est-il ressorti?

Comptez-vous prendre des dispositions concernant ce dossier?
Si oui, quelles sont ces dispositions?

Estimez-vous peut être que la mobilité et la qualité de vie des molenbeekois ne seront pas impactées? Alors dans tel cas, pourriez- vous éclairer, en évitant cette fois-ci s'il vous plaît de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Monsieur Lakhroufi, je suis très content que vous m'attribuiez cette capacité de vous faire prendre des vessies pour des lanternes ! Le 19 décembre, j'ai rencontré l'Echevine de la Mobilité de Bruxelles-Ville afin qu'elle me fasse une présentation du plan. J'ai en outre également des contacts récurrents avec les Echevins de la Mobilité des autres communes qui pourraient être concernées. Il est très important pour nous d'entretenir une concertation entre les Echevins de la Mobilité des communes du Nord-Ouest de Bruxelles. J'ai pris l'initiative de créer ce lien, car la meilleure manière d'être assuré que la Région ira dans le bon sens dans ce dossier, consiste à mettre en commun les expertises des communes du Nord-Ouest. Cette expertise, c'est un élément que nous avons acquis et que nous acquerrons à travers notre service de la Mobilité, des questions posées par nos habitants, mais aussi des questions posées par nos Conseillers communaux qui sont des relais privilégiés pour l'expertise de terrain. C'est donc un élément fondamental auquel nous nous appuyons et ce, afin d'utiliser au mieux les ressources humaines et pécuniaires.

Cela étant dit, nous n'avons aucune autorité sur la Ville tout comme la Ville n'a pas autorité sur les projets de mobilité à Molenbeek-Saint-Jean. Nous avons donc l'opportunité d'exposer notre point de vue, mais ne disposons en aucun cas du pouvoir de dernier mot.

Par ailleurs, dans cette discussion, il faut garder à l'esprit que le canal et les voiries de pénétration dans la ville sont du ressort de la Région et non des communes. C'est donc au niveau régional qu'il convient d'intervenir en premier chef. Pour ce qui concerne notre commune, je puis en tout cas vous assurer que Molenbeek-Saint-Jean veille avec une attention toute particulière à ce que la mobilité molenbeekoise soit préservée, en particulier en favorisant les déplacements au sein des quartiers, tout en orientant les déplacements inter-quartiers et inter-communaux vers les voiries principales dans le respect de la hiérarchie des voiries. Si ces principes de mobilité ne sont pas encore entrés tout à fait dans nos us et coutumes, nous œuvrons toutefois à stimuler les déplacements à pied, à vélo dans les quartiers et à permettre les déplacements en voiture dans le respect de cette hiérarchie. Nous ne pouvons pas garantir la fluidité lors des heures de pointe, compte tenu de l'importante quantité de navetteurs et de parents conduisant leurs enfants à l'école. Néanmoins, nous mettons tout en œuvre pour que les utilisateurs s'adaptent et s'organisent. Nous menons aussi et surtout une politique qui vise à ramener les navetteurs vers la ville pour qu'ils se rapprochent de leur emploi et des écoles, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour notre région.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je vous remercie pour cette réponse.

J'entends bien que vous avez pris certaines dispositions au niveau de la concertation et le fait peut-être que l'Echevine de la Mobilité soit de la même formation politique, ça aide certainement. Ça, c'est déjà une bonne chose. Mais vous, en tant qu'Echevin de la Mobilité, ma question sera assez directe : est-ce que vous pensez qu'il y a des incidences néfastes pour Molenbeek-Saint-Jean ou non ?

M. l'Echevin Gypers :

Je peux vous assurer que chaque fois qu'on intervient sur la mobilité, on fait d'abord des mesurages. On ne va pas commencer à faire des supputations, moi je pense que ce sont des choses qui doivent être mesurées et qui doivent être continuellement en dialogue avec les autres communes et c'est pour cette raison que le dialogue continue et est installé entre les Echevins de la Mobilité, parce qu'on se rend bien compte qu'il y a des incidences régionales et qu'il y a des choses qu'on ne va pas pouvoir gérer. Chaque changement a des réactions qu'on n'arrive pas encore à objectiver. C'est vrai qu'on pourrait avoir cette impression, mais ce qui se passe aujourd'hui, je comprends que la Ville veuille que le transit se fasse sur la petite ceinture, mais c'est ce que Molenbeek-Saint-Jean veut également. C'est le principe même que le transit se fasse sur les grandes voiries.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

L'incident est clos.

#012/17.12.2014/A/0064#

**Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi relative au projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles de supprimer les aides aux écoles à enseignement différencié.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi betreffende het plan van de Federatie Wallonië-Brussel om de hulp te schrappen voor scholen in het gedifferentieerd onderwijs.**

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, vous me confirmez bien que l'interpellation que vous aviez faite sur le projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles de supprimer les aides aux écoles à l'enseignement différencié, que vous la retirez en attendant des décisions d'un autre niveau de pouvoir ?

M. Lakhloufi :

Le GIC va suivre attentivement l'évolution de cette question-là. C'est une question extrêmement importante pour nous, l'enseignement, et notamment l'enseignement différencié. C'est une question sur laquelle nous allons être extrêmement attentifs et nous reviendrons dès que nous estimerons que les choses ont avancé.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

La séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.